

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY D'ABIDJAN-COCODY



UFR DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ (SHS)



DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2017-2018

MÉMOIRE DE MASTER

Spécialité : Sociologie de l'économie et de l'emploi

L'insertion professionnelle par l'auto-emploi : cas des jeunes diplômés re-distributeurs de services du numérique dans la commune d'Adjamé

MEMAIN-Srado.Z. Brice-Arnaud

Licencié ès Sociologie

Sous la direction de :

Dr N'DOLY Adouobo Christophe

Maître-assistant

Sous la supervision de :

M. YAO Gnabéli Roch

Professeur titulaire de sociologie

L'insertion professionnelle par l'auto-emploi : cas des jeunes diplômés re-distributeurs de services du numérique dans la commune d'Adjamé

Par

MEMAIN-SRADO Z. Brice-Arnaud

SOMMAIRE

Dédicace.....	4
Remerciements.....	5
Liste des sigles et acronymes.....	6
Résumé.....	7
Avant-propos.....	9
Introduction générale.....	11
Première partie : cadre théorique et méthodologique.....	13
Chapitre I : cadre théorique.....	14
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	46
Deuxième partie : Présentation du terrain de l'étude.....	53
Chapitre III : Zone d'étude de Williams ville	54
Chapitre IV : Aspect démographique de Williams ville.....	55
Troisième partie : Résultats de l'étude.....	57
Chapitre V : Caractéristiques sociodémographiques.....	58
Chapitre VI : Modalité d'accès à l'emploi de "canal araignée".....	61
Chapitre VII : Pratiques qui légitiment l'activité de "canal araignée".....	68
Chapitre VIII : les enjeux socio-économiques.....	73
Conclusion générale.....	79
Bibliographie.....	80
Table des matières.....	83
Annexe.....	87

DEDICACE

Cette recherche réalisée avec beaucoup d'enthousiasme est dédiée à ma famille dans sa composante. Mes parents Dr MEMAIN-Srado Daniel, Dr MEMAIN Hélène, Mme Yapi Kouso Anan qui, depuis mon cursus primaire, secondaire et universitaire n'ont cessé de m'apporter leur soutien spirituel, moral, matériel et financier ; recevez chers parents ce document comme mon entière reconnaissance pour tous les efforts consentis à mon endroit et le fruit de nos efforts conjugués.

A tous mes amis, mes sœurs Memain Christiane et Memain Rachelle et mes parents spirituels Mr et Mme Kessé qui m'ont fait bénéficier de leurs conseils, suggestions et aides morales, spirituelles et financières, recevez ici toute ma gratitude.

REMERCIEMENTS

La préparation et la rédaction de ce mémoire ont représenté une aventure personnelle faite de recherches, de découvertes, d'épanouissement et d'enrichissement intellectuel et humain. Ce cheminement a comporté aussi des moments de difficulté tant intellectuelle qu'émotionnelle. Ainsi, l'aide de bon nombre de personnes nous ont été indispensable. Nous voudrions ici remercier ces personnes pour leurs soutiens, encouragements, conseils et les différents appuis intellectuels, matériels et financiers qu'elles nous ont apporté en tentant d'en oublier le moins possible.

Nos remerciements vont tout d'abord à l'endroit du Dr N'DOLY Adouobo Christophe pour sa rigueur scientifique, ses conseils, son regard critique et sa méthode de travail qui nous ont été profitables tout le long de notre travail.

De tout cœur, nous voulons remercier le Professeur Roch Yao Gnabéli Directeur du laboratoire de sociologie économique et d'anthropologie des appartenances symboliques (LAASSE) et de l'Institut d'Ethno-Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan et leurs collaborateurs pour la formation reçue au niveau théorique et méthodologique.

Nous voulons également remercier M. Touré Dramane notre guide qui a été une personne ressource ayant favorisé l'accès aux acteurs des services du numérique (canal araignée).

Nous voulons également remercier tous les acteurs des services du numérique (canal araignée) interviewés, pour leur disponibilité et coopération à la réalisation de l'enquête pour ce présent document.

Nous remercions enfin, tous les amis de la promotion, tous ceux que je n'ai pas nommés qui, de loin ou de près ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

INS : Institut National de Statistique

BM : Banque Mondiale

PNE : Politique Nationale de l'Emploi

AGEPE : Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi

PAE : Programme d'Aide à l'Embauche

AGEFOP : l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle

PFS : Plate-Forme des Services

PEJEDEC : Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences

CEE : Centre d'Etude de l'Emploi

OCDE : Organisation de Coopération Economique

ESN : Entreprise de Services du Numérique

SSII : Sociétés de Services en Ingénierie Informatique

CNLC : Comité National de Lutte contre la Contrefaçon

BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle

BAC : Baccalauréat

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

BTS : Brevet d'Etudes Supérieures

RESUME

L'auto-emploi en général et les initiatives locales d'insertion par l'activité économique en particulier, peuvent-ils répondre efficacement aux problématiques de l'employabilité soulevées par la logique d'insertion des jeunes diplômés ? L'objectif de cette étude est de mettre en évidence l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par l'auto emploi. Les politiques publiques au travers des structures mises en place, ont pris en compte la nécessité de répondre au besoin de l'emploi des jeunes diplômés. Cependant cela reste vain. Car le chômage des jeunes diplômés pour lesquels ces structures ont été créées, demeure une préoccupation majeure. Ils sont toujours confrontés au sous-emploi et au manque d'emploi. Ils sont soumis à plusieurs facteurs de marginalisation sociale. En effet la société fait d'eux des exclus sociaux. Les contrats atypiques et les emplois précaires sont les seuls à les « accueillir ». Car ces emplois sont pour eux un moyen de subvenir un tant soit peu à leurs besoins et à leur permettre de se prendre en charge. De ce fait, l'auto-emploi des jeunes diplômés par « l'activité de canal araignée » distribution informel des images de canal plus apparait comme étant l'une des solutions la plus adéquate à leur problème d'emploi. Notre étude du modèle d'insertion par l'activité économique nous permet de rendre compte de la pertinence de ce mode d'insertion pour les publics désavantagés dans notre contexte que sont les jeunes diplômés, mais également de souligner les conditions indispensables à sa mise en œuvre. La méthode qualitative est celle que nous avons utilisée pour rendre compte de notre étude. Premièrement à l'aide d'une analyse du contenu et secondairement à l'aide d'un guide d'entretien proposé à une quinzaine de personnes exerçant « l'activité de canal araignée ». Cette méthode nous a permis d'adopter une analyse déductive, d'où la présence d'hypothèse de recherche dans notre travail.

ABSTRACT

Can self-employment in general and local integration initiatives through economic activity in particular, respond effectively to the problems of employability raised by the logic of integration of young graduates? The aim of this study is to highlight the professional integration of young graduates through self-employment. Public policies through the structures put in place, took into account the need to meet the need for employment of young graduates. However this remains vain. Because the unemployment of young graduates for whom these structures were created, remains a major concern. They still face underemployment and lack of employment. They are subject to several factors of social marginalization. Indeed, society makes them socially excluded. Atypical contracts and precarious jobs are the only ones to "welcome" them. Because these jobs are for them a way to support a little bit their needs and allow them to take care of themselves. As a result, the self-employment of young graduates by the "spider channel activity" informal distribution of channel plus images appears to be one of the most adequate solutions to their employment problem. Our study of the insertion model by economic activity allows us to give an account of the relevance of this method of integration for the disadvantaged in our context that are the young graduates, but also to underline the conditions essential to its implementation. artwork. The qualitative method is the one we used to report on our study. First using a content analysis and secondarily using a maintenance guide proposed to about fifteen people exercising "spider channel activity". This method allowed us to adopt a deductive analysis, hence the presence of research hypothesis in our work.

AVANT PROPOS

Cette investigation est avant tout une analyse de la question de l'employabilité et de l'insertion professionnelle. Le chômage des jeunes diplômés, forces vives des nations, est l'une des situations les plus préoccupantes car ces nations sont frappées dans leur espoir et dans leur devenir. Les statistiques récentes sur le marché du travail (INS, 2016) révèlent un faible taux de chômage estimé à 2,8% en 2016 contre 5,3% selon l'enquête emploi de 2013. Ces données bien qu'encourageantes indiquent que ce sont les jeunes diplômés qui sont les plus concernés par cette situation de vulnérabilité face à l'emploi et à la satisfaction des besoins fondamentaux.

La problématique de l'emploi est très importante dans les économies modernes et particulièrement dans les nations en voie de développement. Comment faciliter l'accès de ces jeunes aux secteurs d'emploi ?

Selon une étude datant de 2011, près de ‘‘12 millions de jeunes Ivoiriens sont en situation de quête d'emplois’’. Au final, l'accent a été mis sur la nécessité d'accroître le volet pratique des formations théoriques dispensées dans nos établissements scolaires de sorte à booster l'opérationnalité des diplômés sur le marché de l'emploi. Autre recommandation, la stimulation à l'entrepreneuriat, à l'auto-emploi qui devrait être renforcée au sein de la jeunesse en vue de pallier au déficit de l'offre. A titre d'illustration de cet impératif, en 2007, sur 9906 diplômés enregistrés en Côte d'Ivoire, seuls 922 ont pu bénéficier d'une insertion socio-professionnelle adéquate, soit 9,31% des demandes d'emploi. Cette situation d'employabilité des jeunes diplômés reste alarmante pour une jeunesse en mutation et en croissance numérique permanente. Malgré un contexte économique toujours tendu, l'ensemble des indicateurs d'insertion professionnelle est marqué par une légère amélioration des grandes tendances. Le taux net d'emploi des jeunes diplômés ayant trouvé

leur premier travail est proche de 85 %. Mais de quel emploi s'agit-il ? La plupart se retrouve dans le secteur informel qui absorbe plus de 93 % des 85% d'emplois trouvés en Côte d'Ivoire (source : banque mondiale sur la situation économique en Côte d'Ivoire 2007).

Ce travail tente de mettre en évidence les stratégies d'insertion professionnelle des jeunes diplômés par l'auto-emploi. Il s'agit de cerner les modalités, les pratiques et les enjeux en présence dans cette activité.

INTRODUCTION

Selon la Banque mondiale (BM), la catégorie « jeunes » représentent 60 % des chômeurs en Afrique. Les statistiques du chômage en Afrique ne tiennent pas compte des emplois précaires ni du sous-emploi dans le secteur informel. Selon un rapport de la Brookings Institution, un groupe de réflexion basé à Washington, « Les jeunes Africains trouvent du travail, mais celui-ci est souvent mal rémunéré et ne leur permet pas de perfectionner leurs compétences ni de jouir d'une certaine sécurité de l'emploi ». La Brookings Institution (2010) considère le sous-emploi comme un grave problème, qui masque la réalité dans les pays qui affichent un faible taux de chômage.

Au vu de cela nous constatons que les difficultés d'accès des jeunes diplômés à l'emploi sont présentes dans le monde et surtout en Afrique. Ses conséquences sociales en termes de difficulté d'autonomisation et de valorisation, sont perceptibles sur les demandeurs d'emploi. Particulièrement, en Côte d'Ivoire pour ce qui nous concerne, nous sommes face à un chômage massif et durable des jeunes diplômés malgré les initiatives gouvernementales. Ce chômage entraîne une précarisation des conditions de travail et la montée des contrats atypiques. Face à l'impossibilité d'emplois, la pression sociale est croissante sur les jeunes diplômés et les besoins sociaux demeurent insatisfaits.

Quelles opportunités reste-t-il à saisir pour apporter des solutions à cette crise sociale ? C'est dans cette perspective que Raymond Barre (1970) a déclaré : « les chômeurs pourraient essayer de créer leur entreprise, au lieu de se borner à toucher des allocations chômage ». Les chômeurs auto-entrepreneurs sont bien souvent des jeunes, entre formation et vie professionnelle, qui « s'occupent » ou tentent de compléter leurs revenus de transfert par des missions de travail occasionnelles. Le recours à l'auto-emploi se retrouve dans ces trajectoires professionnelles précaires, la discontinuité de l'emploi salarié ainsi que les faibles rémunérations qui l'accompagnent rendant une activité

indépendante complémentaire à la fois nécessaire économiquement et possible à mettre en place matériellement.

Les liens entre sous-emploi et auto-emploi peuvent alors être saisis de manière synchronique, dans les cas de cumul de situations d'emplois précaires, et de manière diachronique lorsque les carrières sont traversées par une alternance de chômage, d'inactivité et de « petits boulots ». L'interprétation et l'analyse de cette situation ne peuvent se faire que par une approche holiste, qui malheureusement, dépasserait largement le cadre de ce travail. Il sera question dans notre étude de mettre en évidence l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du sous quartier Williams ville de la commune d'Adjamé (Abidjan) par l'auto emploi en vue de répondre à leur problème de chômage. En effet, dans notre étude nous analyserons les stratégies qui les ont conduits à s'insérer professionnellement au travers de la distribution des services du numérique « canal araignée ». Notre étude comportera trois parties. D'abord le cadre théorique et méthodologique, ensuite la présentation du terrain d'étude et enfin les résultats.

PREMIERE PARTIE :

Cadre théorique et méthodologique

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I- Contexte et justification de l'étude

I.1- contexte de l'étude

Les problèmes d'accès des jeunes à l'emploi ne se posent pas de la même manière en Côte d'Ivoire comme ailleurs. En effet, le chômage est grandissant depuis les crises politique et économique survenues des années 80 à nos jours. De ce fait, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés devient de plus en plus difficile. L'Etat n'arrive pas à jouer son rôle de redistribution et de protection face à des jeunes diplômés, un rôle fragilisé par le chômage. Même si l'ampleur de la crise de l'emploi des jeunes diplômés n'est pas homogène dans tous les pays, les conséquences par contre sont présentes surtout en Côte d'Ivoire : chômage massif et durable.

Le fait de "devoir s'insérer" en essayant de trouver du travail, à la sortie de l'école ou de l'université, est tout sauf une donnée naturelle. L'état des lieux sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire révèle les faiblesses suivantes :

Le taux de chômage préoccupant au niveau des jeunes ; la trop grande inadéquation entre la demande et l'offre de travail ; l'insuffisance de synergie dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi ; le besoin de renforcer la culture entrepreneuriale; l'insuffisance des données sur le marché de l'emploi. Pour remédier à ces insuffisances, la politique nationale de l'emploi (PNE) propose des stratégies qui s'organisent autour de trois piliers : (1) la stimulation de la création économique ; (2) l'investissement dans l'accumulation du capital humain ; (3) la rationalisation de la gouvernance de l'emploi.

Les principales stratégies identifiées consistent à : prendre mieux en compte l'emploi dans les politiques transversales et les politiques sectorielles de développement ; accompagner les activités privées créatrices d'emploi ; renforcer l'action directe de promotion de l'emploi ; accroître l'offre de formation et l'adapter aux besoins du marché du travail ; renforcer le système administratif et juridique pour le contrôle de l'application de la législation du travail ; développer le dispositif de protection sociale ; dynamiser le marché du travail ; sécuriser l'emploi ; renforcer la coordination et la synergie entre les institutions en charge des questions de l'emploi. La Politique Nationale de l'Emploi constitue le cadre stratégique logique de l'action gouvernementale. En effet les actions en faveur de l'emploi et sa mise en œuvre devrait conduire à court terme à : le renforcement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi ; la disponibilité de l'information sur les opportunités d'emploi et de formation par rapport au marché du travail ; l'appui efficace des acteurs du secteur informel afin d'accroître la productivité et les revenus en milieu rural et dans le secteur informel urbain, et d'évoluer vers le secteur formel ; la rationalisation de la taille ainsi que des interventions des structures opérationnelles ; la mise en place des dispositions incitatives et d'encouragement à l'embauche des jeunes diplômés de l'enseignement technique et supérieur. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la PNE devrait permettre: la création d'au moins 200 000 emplois par an ; l'appui des personnes et groupes cibles vulnérables (démobilisés, jeunes, femmes, personnes handicapées) et accroître leur contribution à la production économique ; la réduction progressive de l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les profils des sorties du système d'enseignement technique et de formation professionnelle ; l'amélioration des conditions de travail pour progresser vers le travail décent ; l'accroissement des possibilités d'emploi en milieu rural et dans les villes secondaires, en particulier dans le Nord et l'Ouest de la Côte d'Ivoire ; le développement d'un cadre structurel de pilotage plus mobilisant pour l'emploi. L'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi

(AGEPE) a été créée le 03 février 1993 aujourd'hui Agence Emploi Jeune est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial. Elle assure les missions d'observation de l'emploi, des métiers, de la formation et de promotion de l'emploi. L'AGEPE est chargée de : constituer une base de données relatives à l'emploi, au métier, au chômage et à la formation ; mettre en œuvre des programmes d'emploi et de formation initiés par le gouvernement ; rechercher en liaison avec le Ministère chargé de l'Economie et des Finances le financement pour les programmes d'emploi ; réaliser et diffuser toute documentation sur l'emploi et la formation et les résultats des études et enquêtes ; conduire toute action visant à assurer une meilleure adéquation emploi-formation ; enregistrer et recenser les demandeurs d'emplois ; prospecter le marché de l'emploi auprès des entreprises en vue du placement des demandeurs d'emploi ; assurer le conseil en recrutement et en gestion des ressources humaines ; sélectionner, conseiller et orienter les demandeurs d'emploi ; assurer la gestion administrative et financière de l'aide au chômage. Au nombre de ces initiatives, nous pouvons citer les mesures prises par l'Etat telles que les projets développés par l'AGENCE EMPLOI JEUNE ; ex AGEPE Programme d'Aide à l'Embauche (PAE), le programme spécial d'insertion des jeunes, programme spécial d'insertion des femmes, les projets pilotés par l'agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP) (élevage, menuiserie, maçonnerie) et les projets nouveaux (PFS= Plate-Forme des Services, PEJEDEC, les assises de la jeunesse). Mais, malgré toutes ces mesures et réformes l'insertion socio-professionnelle des jeunes demeurent problématique. Ainsi certains jeunes diplômés ont recourt à leur imagination, leur créativité, afin de trouver une solution au problème du chômage. C'est dans cette perspective que nous nous intéresserons aux jeunes diplômés de la commune d'Adjamé Williams ville qui trouvent de l'emploi au travers de la distribution des services du numérique « canal araignée ».

I.2- Justification du choix de l'étude

Toute bonne compréhension du choix d'un bon sujet de recherche part d'abord de la justification de l'étude, qui consiste pour nous, en tant que chercheur d'expliquer les raisons qui nous ont amené à cette recherche.

En effet, au regard de la complexité du phénomène de l'auto emploi des jeunes diplômés par l'activité de canal araignée, nous voulons clarifier cet intérêt à trois niveaux à savoir : l'intérêt personnel, l'intérêt social et l'intérêt scientifique.

1.2-1 Intérêt personnel

Tout travail de recherche nécessite un goût personnel, c'est-à-dire une source de motivation qui a poussé le chercheur à réaliser cette étude selon ses propres appréciations. Le sous-emploi conduit les jeunes diplômés à Abidjan à se lancer dans l'activité de canal araignée. Cette activité prend de l'ampleur et s'étend dans toute la Côte d'Ivoire en ce moment. Le métier de canal araignée ne nécessite pas de compétences professionnelle ni intellectuelle pour l'exercer.

De ce fait, notre intérêt personnel porté à cette étude, a été un étonnement de voir les jeunes disposant d'un capital humain et d'une qualification professionnelle s'adonner à cette activité à caractère informel au lieu de se trouver un emploi plus sécurisant garantissant leur avenir. C'est donc pour nous, en tant que chercheur, comme l'affirmait P. Bourdieu un dévoilement de la réalité sociale.

1.2-2 intérêt social

La crise de l'emploi en Côte d'Ivoire se manifeste par les emplois précaires ou encore sous-emploi et le chômage. En effet, parler d'employabilité surtout en ce qui concerne les jeunes diplômés, c'est s'intéresser à une préoccupation majeure, qui anime les débats aujourd'hui dans toutes les sociétés.

De ce fait, l'emploi des jeunes diplômés fait partie intégrante des grandes questions politiques et économiques. Résoudre ce problème permettra la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, aborder l'intérêt social de ce sujet c'est ouvrir l'esprit des jeunes diplômés sur le marché du travail afin de trouver de nouveaux dispositifs d'accompagnement qui permettront leurs mieux-être social.

De ce fait, cette étude a une portée sociale, en ce sens qu'elle va nous permettre d'insister sur la culture d'entrepreneuriat, la notion de la créativité, afin de s'insérer dans le monde du travail.

1.2-3 Intérêt scientifique :

L'insuffisance de la littérature sur l'auto-emploi en Afrique traduit également l'indifférence estudiantine à cette forme de travail et son absence dans la formation universitaire. L'esprit d'entreprise s'acquiert. L'école se révèle, de plus en plus, comme un lieu, par excellence, de transmission du savoir. La promotion de l'esprit d'entreprise n'est pas un jeu de hasard, il prend sa source dans l'éducation. Tout en contribuant à la mise en évidence de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par l'auto-emploi, ce travail permettra de mettre en évidence des perspectives théoriques dans le cadre de la recherche scientifique. En effet, ce travail nous permet d'approfondir nos connaissances en sociologie de l'économie et de l'emploi. Dans le cas d'espèce, l'intérêt scientifique de ce travail repose sur le fait qu'il se veut une contribution à la problématique portant sur les stratégies d'insertion professionnelle des jeunes

diplômés en Côte d'Ivoire par l'auto-emploi : le cas des jeunes dans la distribution des services du numérique « canal araignée ». Effectivement, les études effectuées sur l'auto-emploi chez les jeunes, se bornent pour la plupart à montrer que les jeunes sont les plus touchés par le chômage et qu'ils acceptent des emplois atypiques pour compenser la douleur du chômage. En effet, la crise de l'emploi et le sous-emploi n'épargnent personne y compris ceux pour qui l'accès à un emploi devrait être une donnée naturelle, s'agissant des diplômés. Cependant, certaines études faites sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés nous permettent de comprendre que le fait de s'insérer professionnellement est une construction sociale. C'est le cas de Claude Dubar dans son article « *La construction sociale de l'insertion professionnelle (2001)* ». La présente étude entend se focaliser sur l'insertion professionnelle des jeunes comme étant une construction sociale. Elle présente la manière dont les jeunes ont accès à un emploi, accèdent au marché du travail, s'insèrent professionnellement.

II- Approche Conceptuelle

II.1- Le concept d'insertion professionnelle

Dans une perspective sociologique, l'insertion peut être définie comme l'aboutissement du passage de la jeunesse et du cycle des études à la vie adulte et au cycle du travail rémunéré, d'une certaine forme de dépendance à la pleine autonomie. Cette transition entre deux étapes dans la vie des individus n'est cependant plus aussi claire et marquée qu'elle l'était autrefois et les processus ont de plus en plus tendance à se chevaucher: études et travail rémunéré coexistent souvent, dépendance et autonomie ne sont plus toujours en lien avec le statut de jeune, d'étudiant ou de travailleur. Bref, comme l'observent certains, on ne s'intègre plus de la même façon aujourd'hui et l'insertion n'est pleinement réalisée qu'au début de la trentaine parfois. (Chantal Nicole-

Drancourt et Laurence Roulleau-Berger (1995). « L'Insertion des jeunes en France) ». L'insertion professionnelle, peut être définie comme « le processus d'accès à l'emploi (Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation (1994)). Elle renvoie donc à la capacité d'effectuer avec succès la transition entre l'école et le marché du travail, pour aboutir à une certaine stabilisation professionnelle (Dominique Bienaimé (1995). De toute évidence, si la formation s'avère un enjeu majeur pour l'insertion dans un emploi et exige que le système éducatif soit en prise sur la réalité du travail, elle ne saurait pallier les ratés de l'économie et du système productif ou contrer à tout coup les dysfonctionnements qui peuvent naître de la transformation du marché. L'insertion professionnelle, c'est aussi une responsabilité individuelle où chacun entreprend les démarches nécessaires pour atteindre un objectif déterminé d'entrée sur le marché du travail et se trace un parcours ou un itinéraire devant conduire à une insertion satisfaisante dans un emploi. L'insertion professionnelle est un phénomène évolutif, faisant intervenir des types de profil que l'analyse biographique et longitudinale révèle. Aziz Jellab (1996) disait qu'à l'origine, l'insertion a été délimitée par rapport à l'accès au travail et à l'emploi. Il s'agissait de voir comment les diplômés parvenaient à entrer dans la vie active et quelles répercussions les transformations du champ économique allaient amener sur la redéfinition des contenus de formation. La mise en place du Centre d'Etude de l'Emploi (CEE) fera de l'insertion professionnelle un objet d'étude systématique. L'insertion peut être vue comme « réinsertion » : dans la lignée de l'insertion professionnelle. Le cas des chômeurs ayant perdu leur emploi a amené des discours et pratiques visant la « réinsertion » des personnes privées de travail, et ce, en mobilisant plusieurs mesures dont l'abaissement des charges sociales. Cette vision introduit une nuance en rendant prioritaire le public visé qui a subi un déclassement. L'insertion comme action de dynamisation personnelle et psychologique : il s'agit d'une approche davantage centrée sur le sujet qui privilégie la notion de « cas individuels ». L'expression « Projet professionnel et personnel » du jeune

met en avant l'importance du psychologique et de la « volonté » dans les démarches qu'il effectue même si elle associe les aspirations et potentialités (scolaires et professionnelles) avec les réalités et besoins économiques actuels. Cette pratique est légitimée par la complexification grandissante des trajectoires que des sociologues expliquent en combinant le biographique et le structurel. L'insertion comme trajectoire : c'est avec les jeunes que les notions de trajectoire et de parcours sont le plus régulièrement évoquées. Tout en s'inscrivant dans une logique professionnelle, cette optique est séquentielle. La réalisation du projet s'effectuant par étapes (allant de la remise à niveau à l'entrée dans le marché du travail, en passant par des formations qui octroient des diplômes ou une qualification. Sans oublier les actions ponctuelles telles que les bilans personnels et professionnels...). Cette signification de l'insertion combine une approche centrée sur l'individu et un regard porté sur la dynamique de l'offre économique. L'insertion comme dimension globale: devant les phénomènes dits d'exclusion qui ont proliféré ces dernières années, une nouvelle évidence s'est progressivement imposée : le public privé d'emploi vit également des difficultés financières, résidentielles, familiales, sanitaires etc. D'où la mise en avant du principe selon lequel l'accès à l'emploi ne peut advenir que si des conditions de vie quotidienne favorables sont assurées. Ainsi, selon Bordigoni, Demazière & Mansuy (1994) l'insertion professionnelle est le processus socialement construit dans lequel sont impliqués des acteurs sociaux et des institutions (historiquement construites), des logiques (sociétales) d'action et des stratégies d'acteurs, des expériences (biographiques) sur le marché du travail et des héritages socio-scolaires.

En effet ces différentes définitions permettent de d'appréhender la réalité sociale de l'insertion professionnelle sur différents aspects. Aussi elles se complètent dans la mesure ces différentes définitions une partie de la réalité. De ce fait nous pouvons définir l'insertion professionnelle comme le processus d'accès à l'emploi individuel qui conduit à une autonomie.

II.2- le concept d'Auto-emploi

Aloys Mahwa (2007) dit que plusieurs expressions interviennent dans la désignation de l'auto-emploi. D'abord, l'expression « auto-emploi » insiste sur cette réalité, l'employé et l'employeur désigne une même personne physique. Le moyen terme qui permet cette relation, c'est l'organisation propulsée par le promoteur. Ainsi, l'organisation sous sa configuration d'entreprise ou d'activité confère à son promoteur le statut d'emploi. On désigne également l'auto-emploi à travers les expressions de « travail indépendant » ou de « travail autonome. » Bien que l'expression « travailleur autonome » soit la plus courante, certains distinguent la personne qui exerce un travail autonome sans employeur, qu'ils qualifient de « travailleur indépendant », des autres qui exercent leur activité avec une aide rémunérée. Pour l'OCDE (2000), l'emploi indépendant est perçu comme une source très importante de développement de l'entrepreneuriat et de la petite entreprise, ce qui représente un potentiel de croissance de l'emploi à long terme. Selon la définition internationale, « un emploi indépendant est un emploi dont la rémunération est directement liée aux bénéfices et dont le titulaire prend les décisions de gestion affectant l'entreprise, ou est tenu pour responsable de la bonne santé de l'entreprise » OCDE, (2000, P. 166). Dans cette définition, il y a des exceptions notables à signaler, en particulier le cas des propriétaires gérants d'entreprises constituées en sociétés, qui représentent une part importante de l'emploi indépendant dans certains pays de l'OCDE. Les propriétaires gérants sont propriétaires de leur entreprise et responsables de sa gestion mais, d'un point de vue juridique, ils sont salariés de l'entreprise. En règle générale, l'expression « emploi indépendant » désigne donc les « travailleurs à leur propre compte » et des « employeurs ». La définition qu'ont retenue Joseph DJAOWE et Charles-Alain BITA dans leur étude, c'est que « l'auto-emploi repose sur les conditions suivantes : il est le fruit d'un libre choix, il assure un revenu adéquat à la famille et il repose sur une relation de dépendance et/ou de subordination et

enfin, il génère des revenus supérieurs aux prestations qu'on pourrait percevoir en cas d'assistance.

Au vu des différentes définitions, "canal araignée" est un auto-emploi dans la mesure où certains ont eu accès à ce métier d'eux-mêmes. Il est reconnu socialement utile par les consommateurs qui échangent ce service pour une somme qu'ils versent aux fournisseurs. Aussi, cet emploi peut être pratiqué par un seul individu dont le salaire est ce qu'il reçoit de ses clients. Cependant, la pratique de cette activité ne garantit pas une protection sociale dans la durée à cause de son caractère illégal. Toutefois les acteurs de ce réseau de distribution d'images illégal conscients de leur situation non réglementaire, les exposants à des poursuites et des sanctions juridiques œuvrent pour s'affermir davantage dans ce métier. Toutefois, le métier de canal araignée est-il suffisant pour asseoir une position sociale, un revenu et répondre à la consommation de l'individu ?

II.3- la notion de service numérique

Celle-ci est tout d'abord une société de conseil, qui sait par exemple déterminer les besoins de ses clients en termes d'organisation informatique ou d'accessibilité de l'information numérique. Elle peut également s'occuper d'améliorer la communication interne de l'entreprise cliente, développer ou encore vendre des logiciels et applications personnalisés. En d'autres termes, l'entreprise de services du numérique prend en charge ce qu'on appelle l'intégration des systèmes. Enfin, elle assure des tests de qualités et des services maintenance, de formation et d'assistance. Aussi une entreprise de services du numérique (ESN), anciennement société de services en ingénierie informatique (SSII ou SS2I), est une société de services experte dans le domaine des nouvelles technologies et de l'informatique. Elle a pour objectif principal d'accompagner une société cliente dans la réalisation d'un projet. Par exemple, dans les services aux entreprises, l'un des plus dynamiques est le

■

domaine informatique dans lequel on trouve les SSII (Sociétés de services en ingénierie informatique). Dans le domaine des biens d'équipement industriel des sociétés de services aux entreprises interviennent pour entretenir les outils de production, et les outils de transfert et de manutention, chariot élévateur ou manutention continue (convoyeurs, trieurs). Lorsque les activités d'une entreprise ne sont pas intégrées elles sont externalisées à des sociétés de service qui s'engagent sur des résultats par contrat. Lorsqu'elle produit ainsi pour d'autres entreprises, ce type de société est présent dans différents domaines. Par exemple : Conseil Expertise ; Contrôle ; Finance ; Formation ; Fourniture de matériel ; Fourniture de personnel ; Logistique ; Maintenance ; Routage ; Informatique ; Communication.

Dans la société de services, la production nécessite des méthodes et un management spécifiques qui caractérisent les entreprises de service. En effet les services sont soumis à certaines contraintes d'intangibilité (caractère principalement immatériel), de périssabilité (impossibilité de stocker), d'inséparabilité (simultanéité de la production et de la consommation) et de variabilité (lié à la relation humaine prestataire-consommateur de service).

De là vont découler certaines particularités comme une production forcément juste-à-temps, une dimension commerciale de l'activité de production et une participation parfois importante de la clientèle à la production. Cela se répercute sur la phase de conception du service, la distinction possible entre des activités de back-office et de front office, l'importance accordée à la motivation du personnel et à son savoir-être dans la perception de ses compétences.

Dans les sociétés de service une recherche importante de standardisation de la production est remarquable dans le cadre des activités de back-office. On parle parfois d'industrialisation de la production de services à ce sujet. Elle est souvent liée à l'emploi de logiciels informatiques et à l'exploitation de bases de données. Dans la société de service, le travail de production est ainsi souvent

assisté par ordinateur (TAO). De tout ce qui a été dit “canal araignée” est un service du numérique à caractère informel

II.4- Le concept de Jeune

Selon Richez, (2012) Nous retiendrons comme définition de la jeunesse que, d'un point de vue sociologique, la jeunesse est une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte au cours de laquelle, le jeune se construit comme sujet autonome. Traditionnellement les sociologues considèrent que la décohabitation de chez les parents, l'accès à un emploi, la mise en couple stable marquent la sortie de la jeunesse. La sortie de l'enfance quant à elle se trouve au moment où le jeune commence à développer une certaine autonomie par rapport à ses parents au moment de l'adolescence. La jeunesse est le temps durant lequel on se prépare, s'instruit, se socialise dans des cadres particuliers. Bordes Véronique (2007). Selon Bourdieu la jeunesse n'est qu'un mot, c'est une construction artificielle et purement idéologique. Elle est définie par des mécanismes de classement, déclassement, reclassement. Elle constitue une classe d'âge homogène avec sa culture, ses mythes et ses rites. Olivier Galland (2011) dit en fait, il y a bien une réalité sociale de la jeunesse comme âge de la vie, c'est-à-dire comme un passage plutôt que comme un état, un passage entre deux âges, entre l'enfance et l'âge adulte. La jeunesse, je l'ai dit, est un moment de construction progressive de l'identité et du statut. Cette construction se fait par itérations, par essais-erreurs et les jeunes qui font ces expériences ont besoins d'être moralement et parfois matériellement, soutenus et aidés. Nicole Maupeou-Leplatre (1961) Au travers de la période « jeunesse » s'exerce une fonction sociologique ayant pour objet la socialisation des individus. Il ne faut évidemment pas prendre ce terme dans son sens étroit désignant l'apprentissage par le petit enfant des contraintes élémentaires de la vie sociale; il ne signifie pas non plus ici l'apprentissage par l'individu de la « culture » (normes, modèles, règles de conduite, valeurs) de son groupe social; enfin ceci ne veut

nullement dire que la jeunesse a pour but social de façonner le comportement des gens en conformité avec les valeurs d'une société donnée une fois pour toute et immuable. Ce qu'on entend ici par socialisation signifie uniquement l'entrée des individus dans des rôles sociaux adultes; la fonction sociale de la jeunesse est donc de préparer les individus à l'exercice de ces rôles réels dans de multiples domaines : vie professionnelle et économique, vie sexuelle et familiale, vie civique.

De toutes ces lectures nous pouvons définir la jeunesse comme un moment de construction progressive de l'identité et du statut. De ce fait le jeune se construit comme sujet autonome qui est à la porte d'entrée dans des rôles sociaux adultes. vie professionnelle et économique, vie sexuelle et familiale, vie civique.

II.5- le concept de Jeune diplômé

Le diplôme (du grec ancien diploma signifiant « plié en deux ») est un acte écrit émanant généralement d'un organisme officiel, conférant ou attestant d'un droit, d'un titre (nobiliaire, professionnel), d'un honneur (décoration, prix) ou d'un grade (enseignement). Le dictionnaire Grégoire donne une définition intéressante du jeune diplômé : il est transitoire, c'est un ancien étudiant et il est appelé, il aspire à devenir un travailleur qui ne serait plus désigné comme un jeune diplômé. Pour cela, il a dû réussir ses études et il doit trouver ses premiers emplois. La difficulté réside donc souvent dans le manque d'expérience que l'on prête aux jeunes diplômés. Sans oublier, qu'ils doivent faire face à une concurrence à la fois entre eux mais aussi avec les plus expérimentés. Et c'est très souvent leur manque d'expérience qui joue en leur défaveur. Il ne faut pas oublier non plus que certains secteurs sont saturés et que ce sont les meilleur(e)s qui tireront leur épingle du jeu à condition bien souvent de s'investir pleinement dans leur travail.... La première expérience : la première difficulté des jeunes diplômés ! Pourtant, ils ne partent pas les mains complètement vides de tout

bagage à la fin de leurs études. Avant même l'obtention de son diplôme, ce dernier a en effet pu expérimenter les emplois saisonniers.

Dans notre cadre d'étude nous considérons comme jeune diplômé toute personne ayant des diplômes lui permettant de s'insérer professionnellement. Il peut s'agir du certificat d'étude primaire, du Brevet d'Etude du 1^{er} cycle, Baccalauréat, licence, Master et Doctorat.

II-6 Le concept d'activité informelle

Le secteur informel est défini comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services. En vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme (BIT, 1993). Mariana Busso, (2005) dit que l'informalité comprend « toutes les activités génératrices de revenus qui ne sont pas réglées par l'État, dans un environnement social où des activités semblables sont réglées ». Aussi Bruno Lautier (2004) L'expression « économie informelle » affirme que l'informel est une invention des institutions internationales (Banque mondiale, BIT...) pour désigner des réalités très diverses (commerce de rue, trafic de drogue, emploi non déclaré dans de grandes firmes et emploi des domestiques...). Avant 1985, les institutions internationales voyaient surtout dans l'économie informelle le lieu de développement de stratégie de survie. Observée dans des ménages en situation économique difficile au Ghana. Ainsi, K. Hart constate que les ménages qu'il étudie complètent leurs revenus d'emplois par des sources secondaires. Ce sont ces revenus d'appoint qui seront considérés comme informels.

Considérant ces façons de comprendre la réalité sociale de nous pouvons tenter de définir activité informelle en mettant en évidence la réalité sociale de notre étude. Activité informelle désigne toutes les activités génératrices de revenus inscrits dans un environnement social de développement de stratégie de survie.

III- Problématique de L'étude

Dans un contexte de croissance de la modernité, qui contribue à accroître les besoins de la population en service télévisuel “canal araignée” est de plus en plus présent dans les villes d’Afrique. Les câblodistributeurs de canal plus se présentent comme la solution des personnes n’ayant pas assez de ressources financières. En effet par leur métier ils permettent à toutes les catégories sociales d’avoir accès aux images de canal plus, initialement conçu pour une catégorie sociale plus nantie, de ce fait “canal araignée” est vu par canal plus comme étant un moyen illégal de diffuser les images sous peine de sanction mais vu par la population une réponse à leur besoin en images. Ainsi le besoin de la population a contribué à une diffusion croissante de ce moyen d’accès aux images télévisuelles. Depuis les années 2000, la diffusion de canal araignée est bien plus large que celle de canal plus. La diffusion auprès des ménages est très forte dans les villes d’Afrique subsaharienne surtout celles de l’Afrique de l’ouest.

Nous comprenons donc qu’en Afrique la pauvreté grandissante, le chômage massif et durable favorise des opportunités de tout genre, à l’instar de canal araignée. En Côte d’Ivoire le recours à canal araignée comme moyen d’accès aux images télé visuelles date des années 2000. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle, la majorité des villes ivoiriennes est totalement affectée par ce phénomène. A ce titre, le coût difficilement accessible par toutes les catégories sociales demeure la cause principale de l’apparition de ce

phénomène dans ce pays. Il faut ajouter l'insuffisance et/ou l'inexistence de services de diffusion numérique accessibles à tous.

A Abidjan, le fonctionnement de canal araignée comme moyen d'accès aux images présente quelques avantages qui ont facilité son adoption par les populations. Les avantages sont évidents, il s'agit pour les clients de donner une somme dérisoire (2000 FCFA / 3000 FCFA) par mois et se retrouver avec plus de 20 chaînes canal plus.

Selon Castel (2000 :282) « tout travail sociologique est en fait, une tentative de réponse à une préoccupation sociale ». De ce fait le chercheur doit pouvoir formuler un problème afin de tenter de répondre aux préoccupations. De ce fait, pour mieux construire son objet de recherche le chercheur doit se baser sur des constats, soit de façon empirique, ou soit de façon théorique. Mais si nous restons dans les limites de notre sujet de recherche et en nous basant sur notre enquête exploratoire menée auprès des jeunes exerçant l'activité de canal araignée, les constats dressés sont les suivants:

Constat 1 : L'existence de réseaux de partenariat d'affaires liant les re-distributeurs à Canal Plus en dépit de la loi N° 2013-865 du 23 décembre 2013 relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage des services du numérique.

La loi N° 2013-865 du 23 décembre 2013 est relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage, aussi la protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation d'exportation et de commercialisation de biens et services. De ce fait l'Etat a mis en place un organe de lutte contre la contrefaçon et le piratage. Il s'agit du comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLC). De cette loi découle la prohibition de toute reproduction, imitation et/ ou exploitation partielle ou totale des marques déposées sur la propriété du GROUPE CANAL PLUS ou de ses filiales sans

l'autorisation expresse et écrite du GROUPE CANAL PLUS au risque d'être sujet de poursuite judiciaire avec sanction carcérale. En vue de mettre cela en vigueur CANAL PLUS a établi en son sein un service anti-piratage pour traquer les fraudeurs. Ainsi selon le NEWS-Abidjan, Canal PLUS Horizon s'est fait aider de la gendarmerie ivoirienne pour ordonner la destruction de 669 décodeurs « frauduleux », saisis à Abidjan de juin 2014 à mai 2016. Et cela continue jusqu'à ce jour dans toute la Côte d'Ivoire. Bon nombre de ces jeunes pratiquant cette activité sont des jeunes diplômés. En effet selon notre enquête exploratoire 33% soit 5 enquêtés ont le BEPC, 27% ont un niveau BTS soit 4 enquêtés et 40% ont un niveau BAC soit 6 enquêtés. Le secteur informel emploie près de 92,04% des jeunes diplômés selon INS (2008). Les parents n'avaient pas de ressources financières suffisantes pour s'occuper d'une famille nombreuse. De ce fait ces enquêtés après l'obtention de leur diplôme ont cherché à s'insérer professionnellement afin de pouvoir décharger financièrement les parents et soutenir les petits frères disent-ils. Mais après de nombreux échecs lors des concours de gendarmerie, de police, du CAFOP et autre, nombre d'entre eux ont saisi l'opportunité de l'activité de distribution illicite de canal horizon (canal araignée). Depuis lors cette activité malgré son caractère clandestin et risqué permet à ces jeunes diplômés de se prendre en charge. La distribution de canal araignée étant une activité illicite, bon nombre d'actions sont menées pour faire disparaître cette activité. En effet le comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLC), le service anti-piratage de CANAL PLUS œuvre activement en traquant les acteurs pratiquant cette activité. Ce sont ces efforts qui ont abouti à la destruction de 669 décodeurs « frauduleux » saisis à Abidjan de juin 2014 à mai 2016.

Constat 2 : Réinvestissement de ressources générées par l'activité de redistribution dans d'autres secteurs d'activité.

Les diplômés pratiquant l'activité de la distribution de canal araignée se prennent en charge au travers de cette activité. En effet, l'enquête exploratoire a révélé qu'un distributeur de canal araignée a en charge au moins entre 150 et 300 ménages à raison de 2 000 FCFA à 3 000 FCFA par ménage. Cependant ces diplômés acteur de ce métier affirment que contenu du caractère frauduleux et clandestin de l'activité de canal araignée, ils utilisent le revenu issu de celle-ci pour le réinvestir dans d'autres activités lucratives. Selon leurs propos : « canal araignée est une activité risquée on peut nous prendre à n'importe quel moment, on peut fermer le circuit à n'importe quel moment. Donc ce qu'on gagne on nourrit notre famille et le reste on investit dans d'autres activités lucratives ». De ce fait comme activité connexe à l'activité de distribution de canal araignée on peut noter l'acquisition de taxi-communiaux, mise en place de commerces de pagnes, de commerces de denrées alimentaires, de charbon et autre. Toutefois nos données d'enquête nous ont permis de savoir que pour se maintenir dans cette activité les distributeurs de canal araignée se réunissent régulièrement pour réfléchir aux moyens de contourner les actions menées contre leur activité. En effet ils trouvent légitime de la défendre. Ainsi au sortir de leur réunion, ils trouvent des solutions de contournements des difficultés auxquelles ils font face dans l'exercice de leur activité. Selon leur dire : « on donne canal cadeau au commissariat de chaque secteur. En échange eux ils nous préviennent quand les gens de canal doivent venir dans le secteur. Nous sommes même en contact avec certaines personnes qui travaillent à Canal qui eux aussi nous informent sur les changements des décodeurs et des techniques pour gêner notre business. Aussi on envoie des gens pour aller faire l'abonnement pour nous lorsque Canal grille notre décodeur. Tous ceci ne garantit rien mais nous permet un peu de continuer à faire l'activité. »

III.1- Problème de recherche

III.1.1- Problème empirique

La loi N° 2013-865 du 23 décembre 2013 relative à la lutte contre le piratage et les représailles contre les travailleurs de la distribution des services du numérique « canal araignée » met en évidence l'aspect illégal de la pratique de cette activité. Nous avons aussi constaté que les apports financiers de « canal araignée » ne sont pas négligeables et ils constituent un moyen pour ces jeunes diplômés d'acquérir d'autres sources de revenu. Aussi l'activité de « canal araignée », se révèle être un moyen d'acquérir des ressources pour financer d'autres activités lucratives moins risquées et plus fiables. Cependant si l'objectif de ces jeunes diplômés était de pratiquer l'activité de canal araignée afin d'avoir des ressources financières nécessaires pour investir dans d'autres activités plus lucratives et légales la question est de savoir : pourquoi ces jeunes diplômés mettent à rude épreuve leur intelligence pour se maintenir dans l'activité de canal araignée, quels que soient les vents et marées qui se présentent devant eux ? Pourquoi malgré ces investissements plus légaux ces jeunes diplômés continuent-ils de prendre le risque de subir une sanction carcérale s'ils sont en flagrant délit ?

En partant des constats réalisés lors de notre enquête exploratoire, il ressort que face au problème d'employabilité l'activité de canal araignée, représente pour les jeunes diplômés un refuge qui tend à devenir une véritable profession en dépit de son caractère clandestin et risqué.

III.1.2- Problème sociologique

En dépit du dispositif juridique interdisant les pratiques déloyales, la distribution des services du numérique via « canal araignée » constitue une stratégie d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

III.2- les questions de recherche

Question principale :

Quelles sont les logiques d'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans cette activité ?

Question spécifiques :

- Quelles sont les modalités d'accès à l'emploi dans le service du numérique ?
- Quelles sont les pratiques qui « légitiment » cette activité ?
- Quels en sont les enjeux ?

IV- Présentation théorique

IV.1- revue critique de la littérature

Comme nous l'avons mentionné plus haut, notre question de recherche porte sur les stratégies qui permettent aux jeunes diplômés de s'auto-employer pour s'insérer professionnellement.

IV.1.1-Le sous-emploi est un élément explicatif de l'auto emploi des jeunes diplômés

Dans le Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares (2017) le taux de chômage des jeunes diplômés s'explique notamment par le type de contrats de travail qu'ils obtiennent. Pour une question d'expérience professionnelle ils sont plus soumis à des contrats à durée déterminée (CDD). Il souligne que le nombre grandissant de nouveaux diplômés qui sortent chaque année est plus élevé que les emplois disponibles sur le marché du travail. François Sarfati (2015) écrit qu'en ce qui concerne les trajectoires d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les employeurs qualifient ce qui fait

problème. On attribue aux jeunes des qualités (en général plutôt dépréciatives) et on justifie ainsi leurs difficultés. Vanessa di Paola et Stéphanie Moullet (2013) disent que les jeunes ne débute pas souvent leur vie active par un CDI. Il leur faut, pour la plupart, du temps pour accéder à ce statut, ce temps pouvant être passé en partie au chômage, en partie dans d'autres formes d'emploi dites « atypiques ». En effet, l'écrasante majorité des recrutements en entreprise se fait aujourd'hui sous la forme de CDD, souvent très courts, et bien souvent renouvelés au-delà des limites autorisées par la loi. Ces contrats de travail « atypiques » tendent ainsi à devenir la « norme » dans les politiques de recrutement des entreprises, qui s'en servent comme d'un moyen d'accroître la flexibilité de leurs effectifs et d'allonger la période d'essai des salariés avant de leur proposer éventuellement un emploi plus pérenne ou non. Sarah Abdelnour (2014) dit que si le pôle emploi participe de la promotion du dispositif de l'auto-entrepreneur, son rôle semble finalement faible et les chômeurs auto-entrepreneurs sont bien souvent des jeunes, entre formation et vie professionnelle, qui « s'occupent » ou tentent de compléter leurs revenus de transfert par des missions de travail occasionnelles. L'auto-emploi peut ensuite être appréhendé comme outil d'aménagement de situations précaires pour des salariés peu qualifiés ou en insertion professionnelle. Enfin, l'auto-entreprenariat sert parfois à contourner le chômage ainsi que son encadrement, jugé inefficace et stigmatisant.

Si le cumul des revenus autorisé par le régime de l'auto-entrepreneur fait parfois office de « bonus » pour les salariés ou retraités qualifiés et stables, il assure également un complément de revenus pour des salariés précaires. Le rapport entre auto-emploi et chômage se complexifie alors puisque c'est précisément pour contourner la situation administrative de chômage que certains adoptent le statut d'auto-entrepreneur. Il s'agit notamment de jeunes en insertion professionnelle se résignant au salariat déguisé à défaut d'emploi salarié dans leurs secteurs. Aussi Cathel Kornig (2015) dit qu'occuper un

emploi temporaire est une situation de précarité plus qu'un choix librement consenti. Si une minorité de salariés en CDD et en intérim choisit effectivement volontairement de travailler ainsi (et refusent les CDI), ce cas de figure reste néanmoins bien marginal : la grande majorité des intérimaires et des salariés en CDD le sont par contrainte. Aussi la précarité entrave l'accès aux droits sociaux. Etre en emploi précaire fragilise l'accès aux droits sociaux. Tout d'abord parce qu'être en CDD ou en intérim, contrairement à ce que dit le Code du Travail, ce n'est pas avoir les mêmes droits que les autres salariés. Ils veulent un emploi et autant que possible se réaliser dans le travail, ils veulent vivre en couple et avoir des enfants, même si parfois ils repoussent le moment de le faire. Par ailleurs, la montée d'une précarité professionnelle généralisée à l'ensemble de la population est un mythe : la France se caractérise au contraire par une polarisation de la précarité sur la jeunesse, ce qui renforce chez elle l'aspiration à accéder au statut protecteur et rêvé du CDI qui est réservé aux adultes. Devenir adulte précisément c'est obtenir ce fameux CDI.

IV1.2- L'inadéquation formation-emploi est un élément explicatif de l'auto emploi des jeunes diplômés.

De même, à travers les réflexions de Fournier et de Monette, (2000, p62) on note que le diplôme est insuffisant pour l'obtention d'un emploi. Partant de là, il y a un écart entre les attentes des jeunes et les réalités du marché de l'emploi. Ils soulignent la caducité de la théorie adéquationniste de l'emploi fondée essentiellement sur l'obtention d'un emploi stable en relation avec la formation. Dans la même logique, Jose (2000, pp 73-83) aborde l'insertion professionnelle en nous éclairant davantage sur la théorie adéquationniste. Il définit le modèle adéquationniste d'insertion professionnelle comme la relation formation - emploi basée sur un modèle de prévision, de formation adéquate à l'emploi et favorisant l'orientation des jeunes. Une théorie qui véhicule l'adéquation entre les diplômés et le métier. En effet les diplômés délivrés

s'équilibreraient, entre les diverses spécialités, suivant les nouveaux emplois offerts. Cependant, les insuccès du modèle résident dans le fait que ce dernier facilite de moins en moins l'insertion professionnelle du jeune à cause de la diversité des acteurs en face (école et entreprise), dont les intérêts divergent. Car, l'école doit produire des qualifications dans un temps particulier tandis que l'entreprise doit répondre aux exigences de productivité et de rentabilité. Aussi Emmanuelle Sulzer (2010) dit que si accéder à l'emploi est une réussite, l'intégration rapide dans le monde du travail se fait parfois en décalage avec les acquis scolaires des jeunes. Ce décalage peut relever tant d'un écart entre niveau de diplôme et compétences associées à l'emploi détenu que d'un désajustement entre spécialité de formation et métier exercé. Si les titres universitaires ne garantissent pas l'accès à l'emploi, ils restent dans leur très grande majorité bien plus « protecteurs » vis-à-vis du chômage que n'importe quel diplôme du secondaire. L'absence de diplôme constitue un élément toujours extrêmement pénalisant en termes d'insertion professionnelle. Ces difficultés d'accès à l'emploi qui frappent massivement les non-diplômés ne sont pas un phénomène ponctuel, qui relèverait en quelque sorte d'un « accident de parcours », mais bien une tendance structurelle durablement inscrite dans les débuts de vie active de ces jeunes. Youssef GHARBI (2015) dit que Parmi les secteurs qui offrent un éventail large d'emplois, il faut retenir celui des services, or les jeunes ne sont pas outillés pour répondre aux besoins du marché. Le manque de formation spécifique leur fait défaut. Ainsi les pays africains francophones sont devant l'impératif de réformer le système d'éducation et de formation dans toutes ses composantes. Une restructuration de l'enseignement fondamentale s'avère indispensable pour lutter contre la déperdition scolaire et instaurer des critères d'évaluation de la performance des systèmes d'éducation de base de tous les pays africains francophones.

IV.1.3- L'ambition personnelle, un élément explicatif de l'auto emploi des jeunes diplômés.

Dans plusieurs pays et en l'occurrence en Côte d'Ivoire certains jeunes face au chômage mettent en place des activités génératrices de revenu pour faire face à leurs différentes charges. En effet, cela provient de leurs ambitions personnelles dans le but d'atteindre un certain niveau de vie souhaité. Sur la question de l'ambition personnelle pour entreprendre, l'INJEP (2016) souligne que selon une enquête Eurobaromètre de mai 2011, 44% des Français âgés de 15 à 35 ans expriment le souhait de créer leur entreprise. L'entrepreneuriat étant mobilisé pour la lutte contre le chômage et le développement économique. Ainsi, l'AFD (2013) dans ses enquêtes sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes en Afrique subsaharienne découvre que de plus en plus de jeunes ont compris qu'ils doivent désormais se « débrouiller » seuls. Et que pour gagner leur vie et leur autonomie, ils n'ont souvent que l'auto-emploi comme stratégie alternative à l'embauche. Aussi Gilles Bertrand Njike Njikam, Roland Marc Lontchi Tchoffo et Violet Fotzeu Mwaffo (2005) affirment qu'avec la situation difficile sur le marché du travail marqué par la rareté des nouveaux postes de travail, une bonne partie de jeunes a pris conscience que le salut réside dans l'entrepreneuriat, dans l'auto emploi. En effet peut-être que les jeunes ont compris comme le stipule la banque mondiale (2006) dans l'une de ses études intitulée « *la parole est aux pauvres* » que, la vaste majorité de la population qui échappe à la pauvreté y arrive soit en travaillant comme indépendant (Start once own business), environ 60% (hommes comme femmes). C'est pourquoi, l'organisation des Nations Unies (1985), montre que face aux entraves bureaucratiques et financières à la petite entreprise ; comme stratégie de survie les jeunes ont déjà identifié des secteurs que les adultes n'ont pas résolu : transport urbain et rural, formation professionnelle et entraînement technique, garde et transport des jeunes, faire les courses pour les couples qui travaillent, préparer des services de fast-food sur la place du travail pour les employés,

organisation d'animations et de loisirs pour les divers groupes d'âge (animation dans les écoles, sur les places du travail durant les vacances), etc. Autant de domaines que la société vit comme des problèmes insolubles et auxquels les jeunes songent pour s'insérer professionnellement.

IV.1.4- Le marché de l'emploi comme une « construction sociale »

Claude Dubar dans son article : « *La construction sociale de l'insertion professionnelle* » met en évidence l'insertion professionnelle d'abord comme le produit d'une histoire. En effet, l'entrée dans une structure pour emploi suivait de peu la sortie de l'école ou de l'université. La réussite aux concours de recrutement de la Fonction publique assurait, elle aussi, une entrée immédiate dans l'emploi. L'entrée dans une grande école débouchait instantanément (souvent avant même la sortie) sur un poste de cadre supérieur ou de haut fonctionnaire pour les personnes ayant obtenu une bonne réussite scolaire. Cela a existé pendant de nombreuses années et les diplômés gardent en mémoire cette méthode d'insertion professionnelle. Aussi, des comparaisons internationales peuvent ainsi permettre de comprendre en quoi l'insertion professionnelle des jeunes n'est pas seulement un « construit historique » mais aussi un effet sociétal. Chaque « société » aurait ainsi, sa propre manière de « construire » des politiques et des dispositifs, des règles et des acteurs dans ce champ très vaste qui inclut la formation, l'usage et la reconnaissance des forces de travail. Bref, l'ensemble des relations entre éducation et travail, entre les acteurs de l'insertion professionnelle. Enfin et surtout, l'insertion est à penser comme la résultante des stratégies d'acteur. Le rapport au travail et les stratégies d'emploi ne sont pas les mêmes chez tous les jeunes entrant sur le marché du travail. Toutes les études empiriques qui prennent la peine de comprendre les comportements de recherche d'emploi constatent des diversités irréductibles entre les jeunes qui n'accordent pas au travail la même signification et ne relient pas de la même manière les études qu'ils ont faites et

l'emploi qu'ils recherchent. Le choix de notre sujet, comme on vient de le voir, est au centre des préoccupations scientifiques.

De tout ceci nous retenons que l'insertion professionnelle des jeunes diplômés est une construction sociale dans mesure où elle est la résultante de leurs stratégies. Inclut dans un système de relation entre éducation et travail, entre les acteurs de l'insertion dans l'activité de canal araignée. Notre contribution consistera à montrer comment les jeunes diplômés construisent leur insertion professionnelle par l'activité de "canal araignée".

IV.2- Cadre théorique de référence

IV.2.1- Les théories de l'action

La première est fonctionnaliste ou structuro-fonctionnaliste : elle consiste à expliquer les conduites individuelles en les concevant comme l'expression mécanique d'un ordre de déterminations qui leur préexiste et en façonne la conformité. Cet ordre de déterminations a une double origine : un système stable de normes sociales intériorisées par les agents ; et une structure hiérarchisée des positions sociales dans une société stratifiée (Rocher, 1972). Cette manière d'appréhender l'action admet donc le principe de "non-conscience" de l'agent dont on a pu dire qu'elle était "la condition sine qua non de la constitution de la science sociologique" (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, (1973)). La seconde manière d'engager l'analyse est interactionniste. Elle consiste à concevoir l'action de façon dynamique, comme un processus dont le terme n'est pas fixé a priori et dont la forme se constitue dans le déroulement temporel des échanges qui la composent. L'accomplissement de ce processus requiert la participation active des individus qui y sont impliqués. Cette conception admet donc l'existence d'acteurs qui assurent la coordination et la continuité de l'action, en faisant usage de principes d'ordonnement des échanges (règles d'adéquation, de réciprocité, de catégorisation, de politesse,

d'étiquette et savoir, de sens commun, etc.) qu'ils mettent en application dans le cours même de l'action tout en vérifiant, incessamment, qu'ils le font de façon correcte. (Alain Touraine (1965)). Mais cette approche ne vise pas, comme les deux autres, à échafauder une théorie sociologique de l'action - en considérant celle-ci comme un phénomène social de plein droit. L'interactionnisme symbolique que Herbert Blumer (1965) a développé en une école fondée sur une théorie qui considère que l'individu se constitue dans son identité en devenant le producteur réfléchi de son action au contact d'autrui. L'interactionnisme constructiviste de Peter Berger et Thomas Luckman (1966), s'inspire étroitement de la conception phénoménologique de l'expérience et tient l'interaction pour le site de la construction sociale - et conjointe - de la réalité. L'individu (ou le membre) n'est donc pas conçu comme étant à l'origine de l'action ou comme l'unique agent de la coordination qui en assure, par les seuls moyens de sa subjectivité ou de ses compétences, la continuité. Il n'en est qu'un des opérateurs, conjointement avec la structure de la situation, l'organisation sociale de l'activité, les données de l'environnement et les initiatives d'autrui.

Comme le stipule les théories de l'action chaque individu à des motivations qui conduise à poser des actions. C'est ainsi que ces théories nous ont permis de savoir (1) quelles sont les motivations des acteurs de canal araignée ? (2) quelle est leur représentation de ce métier ? Et (3) quelles sont les actions qu'ils mènent dans la pratique de cette activité ?

IV.2.2- L'approche stratégique

L'analyse stratégique (A.S.) partira d'une constatation de base: aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme l'objet du fonctionnement ou de l'accomplissement des buts d'une organisation. Les conduites des acteurs ne sont plus vues comme la simple résultante, prévisible,

stéréotypée et donc reproductible, des déterminants structurels, financiers ou psychologiques. Leurs conduites sont inventées par les acteurs, dans un contexte, construites en vue de certains buts. On retiendra donc l'idée que les individus ou les groupes d'individus peuvent poursuivre des buts propres: l'organisation comme totalité est donc traversée par une multiplicité de buts: pouvoir, prestige, autonomie, etc. De plus, chaque rôle, chaque fonction dans l'organisation fait faire aux acteurs l'expérience de certaines contraintes. Pour les différents acteurs, il y a donc là, matière à négocier, concrètement, au jour le jour. En effet, dans les conditions de l'action, l'individu ne peut pas trouver la "solution optimale" (pour autant qu'elle existe) étant donné les contraintes dans lesquelles il agit: il doit se contenter d'une solution praticable, faisable, accessible, possible. La spécificité de cette théorie réside dans son caractère promoteur ou rénovateur d'une sociologie de l'action. En effet, Erhard Friedberg et Crozier dans "L'Acteur et le Système : les contraintes de l'action collective (1977)", présentent les éléments d'une théorie organisationnelle de l'action collective. Celle-ci veut étendre l'approche utilisée pour l'analyse des organisations à l'étude des systèmes d'action qui sous-tendent l'action collective, en dehors du cadre formel des organisations. Cette vision élargie va connaître un grand retentissement et contribuer au redémarrage d'une sociologie de l'action ainsi qu'au changement des pratiques de l'enseignement et de la recherche en sociologie. Car pour Michel Crozier, la théorie sociologique n'est pas une fin en soi. Elle doit être utile, produire une connaissance pratique, une connaissance qui puisse être un outil du changement en permettant aux intéressés de mieux comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent et donc, d'être mieux à même de la changer.

Cette approche nous a permis d'interpréter nos résultats afin de mettre en évidence le processus qui conduit au basculement et au maintien d'un jeune diplômé dans l'activité de "canal araignée".

Et cela a été fragmenté en trois parties. (1) qui sont les acteurs, (2) quelles sont leurs ressources, (3) quels sont leurs objectifs.

IV.3- Objectifs de l'étude

Objectif général :

Cette étude vise à comprendre les logiques d'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans l'activité de canal araignée.

De cet objectif général découlent des objectifs spécifiques.

Objectifs spécifiques :

- Définir les modalités d'accès à l'emploi dans ce service numérique
- Montrer les pratiques qui légitiment cette activité
- Montrer les enjeux liés à cette activité

IV.4- Hypothèse de l'étude

Hypothèse générale

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés par la redistribution de canal araignée est déterminée par des logiques sociales.

Hypothèse spécifique :

- Les jeunes diplômés accèdent à l'emploi de canal araignée par diverses modalités
- Les jeunes diplômés utilisent plusieurs pratiques dans l'exercice de l'activité de canal araignée.
- L'auto emploi des jeunes diplômés par canal araignée est caractérisé par plusieurs enjeux

IV.5- Modèle d'analyse

Dans notre hypothèse de recherche, deux variables se dégagent. L'une est dépendante et l'autre indépendante. Comme variable indépendante ou variable explicative notons les logiques sociales et l'insertion professionnelle qui représente ici notre variable dépendante ou variable à expliquer.

Ainsi, le tableau suivant nous traduit la synthèse des dimensions et des indicateurs des concepts ou variables de notre hypothèse opérationnelle.

Variable	dimensions	Indicateurs
Logiques sociales	Représentation sociale de l'activité de canal araignée	<ul style="list-style-type: none">- Proximité entre le distributeur et les clients- Règle établis entre les distributeurs- Valeurs et principes communs aux distributeurs
	Modèle économique	<ul style="list-style-type: none">- Echange marchand- Echange non marchand- Capital social
	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Gouvernance participative

		- Gouvernance inclusive
Insertion professionnelle	Enjeux économique	- Besoin d'autonomie - Besoin d'emploi - Amélioration des rapports sociaux
	Besoin des consommateurs	- Accessibilité aux images de canal horizon à moindre coût
	Ambition personnelle des distributeurs	- Réalisation de projet lucratif autre que canal araignée

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

En effet, cette étude repose sur l'analyse de l'économie informelle envisagée dans le cadre de l'analyse du changement social, dans une posture constructiviste. La présence d'éléments non quantifiables relevant de l'intentionnalité nous oriente davantage vers l'adoption d'une recherche qualitative par une série de caractéristiques invariantes mais, elle est pensée plutôt comme un champ traversé par une pluralité de positions épistémologiques et de modèles variés de méthodes d'analyse (Denzin et Lincoln, 1994).

Dans cette optique, la recherche qualitative n'est pas limitée aux données recueillies ou aux instruments mis en œuvres, mais concerne l'analyse des données et leur interprétation posée sur la réalité sociale.

L'intérêt de cette démarche affichée ici, se résume autour d'un précepte méthodologique précis : rendre compte du point de vue de l'acteur. En somme la méthodologie de cette étude est comme le précise si bien Le François (1995 ; 53), une méthode qui : « réfute la thèse voulant qu'il y ait des normes universelles de recherche, récuse le dogme de l'unicité de la méthode scientifique, défend le principe de diversité méthodologique et de la coexistence d'approches découlant d'orientations épistémologiques distinctes, encourage le recours aux méthodes traditionnelles d'intégration de connaissances, favorise le croisement ou le mixage des méthodes au sein d'une même étude ou programme de recherche » et comme le rappellera aussi Combessie (2001 ; 9) « une méthode, guide pour la route, éclaire mais ne décide pas la route. Assurer la pertinence, c'est l'ajuster aux questions posées et aux informations accessibles ».

I- Champ géographique et champ social

I.1 Champ géographique

Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, compte dix grandes communes dont Adjamé. Dans le cadre de notre étude les informations ont été collectées à Williams ville qui est un sous quartier de la commune d'Adjamé.

Cette commune est située dans la zone Nord d'Abidjan. Ce n'était à l'origine qu'un petit village d'agriculteurs et de pêcheurs, dont le développement a abouti à sa transformation en commune de plein exercice selon la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980.

Peuplée d'environ 250 000 habitants répartis sur une surface de 1210 ha, la commune d'Adjamé est délimitée par les communes du Plateau au Sud, d'Attécoubé à l'Ouest, de Cocody à l'Est et d'Abobo au Nord. Adjamé accueille plus de deux millions de personnes durant la journée. Elle est en effet très fréquentée, en raison de la présence des gares routières, de ses marchés, de sa situation centrale, etc. Les gares routières d'Abidjan sont les plus importantes de Côte d'Ivoire. Elles sont le lieu de départ de nombreuses lignes de bus et de cars qui desservent toute la ville d'Abidjan, le pays tout entier, mais aussi les pays frontaliers. En outre, Adjamé fait figure de grand carrefour commercial. Elle est dominée par les activités du secteur tertiaire (commerces, transports, etc.) Cette commune est divisée en 19 quartiers : Mairie I, Mairie II, Bromakoté, Adjamé Nord, 220 logements, Habitat extension, Pailler, Marie Thérèse, Saint Michel, Village Ebrié, Dallas, Indénié, SODECI- FILTISAC, Mirador, Adjamé Nord-est, Quartier Ebrié, Williams ville I, Williams ville II, Williams ville III. Adjamé est la commune regroupant la population abidjanaise la plus ancienne et la capitale des « Bidjans », le peuple fondateur de la ville d'Abidjan. « Adjamé » signifie « rencontre » ou « centre » en langue Ebrié (ou

Tchaman). Le célèbre chef Ebrié, Nangui Abrogoua était originaire d'Adjamé. Autrefois appelé Attécoubé II, du fait de la provenance de ses premiers habitants d'Attécoubé I, la création de Williams ville a été favorisée par la construction du boulevard de la paix à Attécoubé et le déguerpissement des occupants de l'actuel grand marché de la commune d'Adjamé. Selon Monsieur FOFANA Memassa, secrétaire administratif à la retraite, « ces populations se sont rassemblées pour constituer les premiers habitants de Williams ville I en 1962. Après le lotissement en 1966 et dans le souci de garder en mémoire la disparition d'une haute personnalité de l'administration Ivoirienne, JACOB Williams, ce quartier a été baptisé du nom de WILLIAMS VILLE.

I.2 Champ social

Plusieurs contraintes sociales ont conduit les jeunes diplômés à s'insérer professionnellement par l'auto emploi. Notamment les ressources familiales pas suffisantes pour prendre en charge une famille nombreuse. En effet c'est le cas de la plupart des jeunes diplômés qui ayant des difficultés à s'insérer professionnellement s'insèrent par la vente de garba, la pré-collecte d'ordure, les cybers café, canal araignée etc. Dans le cadre de notre, étude nous nous intéressons à l'activité de canal araignée. En effet comment ont-ils pu accéder à cet emploi ? Quelles sont les pratiques et les enjeux liés à cette activité ? Pour comprendre cela nous nous sommes adressés aux acteurs impliqués dans la reconstruction sociale des jeunes diplômés par l'activité de canal araignée. En effet il s'agit d'individus susceptibles de nous donner les informations pertinentes (personnes ressources) pouvant nous aider à comprendre le problème d'employabilité des jeunes diplômés dans la sou-commune de Williams Ville. Nous avons décidé d'interroger les jeunes diplômés pratiquant l'activité de canal araignée. Toutefois, à partir de la délimitation du champ social d'étude, il conviendra pour nous d'exposer notre échantillon sur lequel nous allons collecter nos données.

I.3 Les techniques et outils de collecte de données

Plusieurs techniques de collectes de données ont été utilisées dans le cadre de notre étude. Il s'agit de la recherche documentaire et les entretiens avec la population cible.

I.3.1- Recherche documentaire

La recherche documentaire nous a permis de mieux orienter notre cadre théorique et méthodologique. Ainsi nous avons consulté notamment des articles, des mémoires, des thèses et des ouvrages. La plupart de ces documents ont été consultés via internet dans le champ disciplinaire de la sociologie. Les autres sont issus des cours, des enseignants et de la documentation disponible auprès des devanciers.

- *Ouvrages de méthodologie*

Les ouvrages méthodologiques ont enrichi nos connaissances. Encore et surtout, ils nous ont servi de boussole au cours de notre investigation. Les principaux ouvrages méthodologiques consultés sont :

- la méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats, de N'da (2006)
- Manuel de recherche en sciences sociales de Quivy et Kampenhout (1988).

Ces ouvrages pratiques, exposent les séquences de chaque étape de la démarche scientifique ainsi que les dispositions critiques et intellectuelles pour mener à bien une recherche. Précisément, ils ont été des outils importants dans l'élaboration des questions et dans la réalisation des entretiens.

- *Documents en rapport avec notre sujet de recherche*

Ce sont des articles, rapports, thèses sur l'insertion professionnelle des jeunes et l'auto emploi. Ceux-ci nous ont permis d'avoir des informations sur les conditions et les difficultés à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Ces sources nous ont permis également de comprendre comment les jeunes diplômés s'insèrent professionnellement.

- *Webographie*

La Webographie désigne une liste de contenus, d'ouvrages ou plus généralement de pages ou ressources du Web relatives à un sujet donné. Il est construit sur le modèle du mot bibliographie. Elle a servi à avoir des informations actualisées du phénomène du chômage et de l'insertion des jeunes par l'auto emploi.

1.3.2- Entretiens

L'entretien semi-directif utilisant un guide d'entretien, a été la principale technique de collecte des données dans cette étude. Il a consisté à comprendre comment les jeunes s'insèrent professionnellement au moyen de l'auto emploi. Cette méthode nous a permis d'identifier les modalités d'accès à l'emploi des jeunes diplômés et de déterminer les pratiques liées à cette activité afin de mettre en évidence les différents enjeux en présence.

La collecte des données s'est déroulée à Williams ville, dans des endroits publics ou à la devanture des maisons. Elle a duré 28 jours du 5 septembre au 3 octobre 2017. Au total quinze (15) personnes ont été interrogées. Nous n'avons pas pu avoir des photos pour illustrer les propos des enquêtés. Ces personnes disent vouloir garder l'anonymat pour des questions de sécurité. Mais nous avons réalisé des enregistrements audio qui nous ont permis d'analyser les informations recueillis.

I.4 Stratégie de la collecte des données

Les individus concernés dans cette étude sont les jeunes diplômés exerçant le métier de canal araignée Williams ville. Pour cela nous avons opté pour la technique d'échantillonnage par effet de boule de neige. Car, nous n'avons pas de base de données fiable quant au nombre de jeunes diplômés pratiquant cette activité dans le quartier de Williams ville. Aussi au vu du caractère clandestin et risqué de cette activité de canal araignée, nous avons eu à prendre attache avec une personne de confiance pouvant établir le lien entre nous et les distributeurs de canal araignée.

Ainsi, selon la technique d'échantillonnage par effet de boule de neige, un enquêté après avoir répondu aux questions indique au chercheur une autre personne ressource et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de personnes ressources sur la zone d'étude choisie. C'est donc à la fin de la collecte de données que nous avons connu la taille de notre échantillon qui est de 15 personnes.

I.5 Méthodes d'analyse des données

Pour traiter les données de l'insertion professionnelle des jeunes par la distribution de canal araignée nous utiliserons l'analyse de contenu du discours avec ces étapes suivantes :

- Retranscription des entretiens ;
- Le repérage des nœuds de signification ;
- La classification des discours en fonction des niveaux explicatifs de la problématique.

I.6 Conditions sociales de l'enquête

L'étude, que nous venons d'effectuer, comme bon nombre d'études comporte des limites dont la prise en compte permettrait de mieux apprécier les résultats obtenus. Cependant, ces limites n'affectent pas fondamentalement la pertinence de l'analyse et des résultats obtenus.

- La première difficulté est le non accès aux précurseurs de l'activité de canal araignée. Cela nous empêche de mieux comprendre les motivations premières des acteurs fondateurs de canal araignée. Car elles peuvent être différentes de celles d'aujourd'hui.

- La seconde difficulté est l'indisponibilité permanente du guide, point de contact entre les distributeurs et nous sans sa présence. Aussi la peur des enquêtés au risque d'être exposés aux services d'anti-piratage de canal Plus

- La troisième difficulté est les distributeurs de "canal araignée" ne m'ont pas permis d'assister à leurs rencontre d'échange qui vise à pallier à leur difficultés.

DEUXIEME PARTIE :

Présentation du terrain de l'étude

CHAPITRE III : ZONE D'ETUDE DE WILLIAMS VILLE

Aujourd'hui, le quartier de Williams ville comprend trois sous quartiers administratifs à savoir Williams ville I, II et III :

WILLIAMS VILLE I, site de notre étude occupe la partie Est. Ce quartier commence par la route qui mène à Abobo par le zoo (route du zoo) et longe l'artère principale (avenue Jacob Williams) pour s'arrêter au Commissariat du 11^{ème} arrondissement.

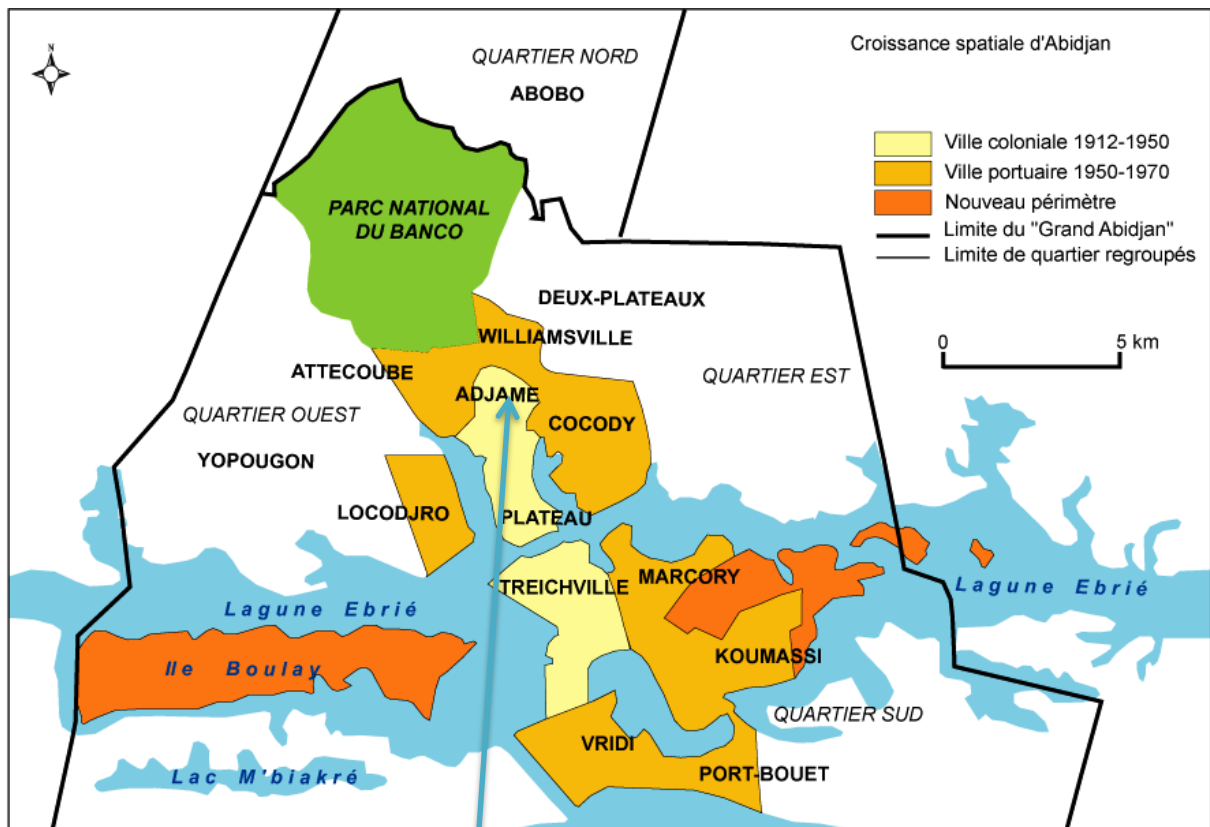
WILLIAMS VILLE II situé au Sud-ouest. Ce quartier s'étend du commissariat du 11^{ème} arrondissement à l'autoroute du Nord et s'étire vers l'autoroute d'Abobo (la voie express) qui conduit à Abobo gare.

WILLIAMS VILLE III occupe le Nord. C'est le quartier qui part de la cité CRS de la police et s'étend au-delà de l'usine MACACI vers l'Université d'Abobo-Adjamé.

Dans l'ensemble, la population de Williams ville est composée de 74,87% d'hommes et 25,13% de femmes. Cette population connaît une croissance rapide d'un taux d'accroissement moyen annuel estimé à 2,09 %, la population de Williams ville est inégalement répartie sur une superficie de 231 hectares. Ainsi, on distingue trois zones de peuplement à savoir : un quartier à forte population avec 38 255 habitants qui constitue le tout premier quartier de Williams ville appelé Williams ville I. Ensuite un quartier à population moyenne de 22 885 habitants. Il est le troisième quartier appelé Williams ville III. Enfin un quartier avec moins de 15 000 habitants est Williams ville II. Ce quartier a bénéficié des opérations immobilières de la SOGEFIHA.

CHAPITRE IV : ASPECT DEMOGRAPHIQUE DE WILLIAMS VILLE

La tranche d'âge de (16 à 59 ans) représente 63,04% de la population totale de Williams ville. Cela reflète la population de la Côte d'Ivoire qui est jeune avec 35,5 % selon le RGPH. En effet, l'effectif des analphabètes est de 2992 habitants, soit 36,33 % de la population totale. Ce fort taux s'explique par les contraintes culturelles. Au niveau d'étude du secondaire, l'on enregistre 19,23% de la population totale avec 14214 habitants. Cette population est composée de 63,81% du secondaire avec 33,99% pour le 1^{er} cycle, 2,20% pour le second cycle et 04,05%. L'ensemble de ces critères ont été de grands apports pour nous inciter à choisir le sous quartier d'Adjamé qu'est Williams ville.



Source : Antoine P. & Herry C., 1983 La population d'Abidjan dans ses murs : dynamique urbaine et évolution des structures démographiques entre 1955-1978

Emplacement du quartier d'Adjamé par rapport aux quartiers de la ville d'Abidjan



Carte de Williamsville sous quartier d'Adjamé

TROISIEME PARTIE : **Résultats de l'étude**

I- Répartition des personnes enquêtées selon le genre

Dans un quartier où vivent les deux sexes toutes les personnes enquêtées sont du genre masculin. Cette situation pourrait s'expliquer par plusieurs raisons.

- D'abord canal araignée étant une activité non légale faisant l'objet de lutte anti-piratage de façon quotidienne, les femmes sont enclines à moins s'engager.
- Les contraintes culturelles et ethniques qui tendent à maintenir les femmes au foyer et à donner la pleine gestion financière aux hommes pourrait expliquer l'exclusivité de cette activité aux hommes.
- La pauvreté dont les femmes sont les plus grandes victimes (20,7%) d'hommes pauvres et (21,2%) de femmes selon le ENV 2008 pourrait expliquer leur faible accès à ce métier.
- La population de Williams ville est composée de (74,87%) d'hommes et (25,13%) de femmes. L'effectif des analphabètes est de 2992 habitants, soit (36,33 %) de la population totale. L'analphabétisme féminin (63,2%) selon le RGPH 2014 pourrait empêcher ces femmes de s'engager dans des activités mobilisant les savoirs spécifiques : lire et écrire.

II- répartition des personnes enquêtées selon l'âge

Tranche d'âge (ans)	Fréquence	Pourcentage %
20 – 29	6	40
30 – 39	8	53,33
40 – 49	1	6,67

L'âge minimum est de 24 ans et l'âge maximum de 41 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle de 30-39 ans (53,33 %) avec un âge minimum de 24 ans et un âge maximum de 41 ans. Notre chiffre est 5 fois plus élevé que celui de la pyramide des âges en 2015 et quasi identique à celui de RGPH 2014 au sein de la population de 15-64 ans.

Cela peut s'expliquer par l'avènement de canal araignée dans les années 2000. Ces personnes de 30-39 ans étaient de nouveaux diplômés. Ils ont saisi l'opportunité qui se présentait à eux et se sont insérés professionnellement. Les enquêtés de 40-49 ans constituent la catégorie des précurseurs de l'activité de canal araignée. En effet ceux-ci exercent l'activité de manière indirecte au travers de ceux à qui ils ont légué leur entreprise. D'où le faible pourcentage de cette tranche d'âge dans ce métier.

Et la tranche d'âge de 20-29 ans constitue la catégorie des jeunes diplômés les plus récents. En effet ceux-ci ne voyant pas d'issue à l'emploi ont choisi une voie de sortie par l'activité de canal araignée.

III- répartition des personnes enquêtées selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	Fréquence	Pourcentage %
BEPC	5	33
BAC	6	40
BTS et cycle supérieur	4	27

Le niveau d'étude qui a le pourcentage le plus bas des enquêtés est le BTS et le cycle supérieur avec 27 %. Et le niveau d'étude qui a le pourcentage le plus élevé est le BAC avec 40 %. Cela peut s'expliquer par le fait que la population à majorité pauvre manque de ressources financières ou insuffisantes les empêchant de soutenir convenablement leur enfant dans les études. Obligeant ces derniers à « aller se chercher » afin de se prendre en charge et venir en aide à la famille.

IV- répartition des personnes enquêtées selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Fréquence	Pourcentage %
Célibataire avec enfant	2	13,33
Célibataire sans enfant	6	40
Concubinage avec enfant	3	20
Marié avec enfant	4	26,67

Il y'a autant de personnes mariées (46,67%) que de célibataires (53,33%) dans l'activité de canal araignée. Et autant de personnes ayant des enfants à charge (46,67 %) que de personnes n'ayant pas d'enfants (53,33 %). Cependant tous les pratiquants de canal araignée sont soumis à des charges familiales tout comme personnelles. Notamment la scolarisation de leurs enfants et de parent proches. Aussi le soutien financier adressé aux parents, à la famille.

I- Historique de canal plus

Canal plus est une chaîne de télévision à péage. Elle est lancée le 04 novembre 1984. Elle est une chaîne de télévision généraliste nationale française privée sur engagement axée sur le cinéma et le sport. Elle désigne un bouquet de télévision par satellite initialement lancé sous la dénomination Canalsatellite en version analogique le 14 novembre 1992 à l'occasion de l'année des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, elle est baptisée « Le câble par satellite ». Puis en numérique le 27 avril 1996. En 2001, Canal Overseas devient éditeur et opérateur de Canal plus en Afrique à travers sa filiale MultiTV Afrique, laquelle lance en 2002 le bouquet Canal plus dans plus de 20 pays d'Afrique subsaharienne. Canal plus couvre plus de 40 pays d'Afrique, notamment le Mali, le Cameroun, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

II- Canal plus Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire les bouquets canal plus sont composés des formules premium et autre formule. En effet les formules premium comportent tout canal plus avec 224 chaînes, radios et services à 40 000 FCFA / mois. Evasion plus avec 207 chaînes, radios et services à 20 000 FCFA / mois; Accès plus avec 169 chaînes, radios et services à 15 000 FCFA / mois ; Essentiel plus avec 130 chaînes, radio et services à 12 000 FCFA / mois. Et option autre formule est composé de Evasion avec 184 chaînes, radio et services à 10 000 FCFA / mois; et Accès avec 150 chaînes, radio et services à 5 000 FCFA / mois.

Toutes les formules sont composées de chaînes canal plus, généralistes, de sports, de séries et divertissements, d'infos, jeunesses, cinémas, religions, musiques, découverte et éducation, charmes, Afrique et de radios. Cependant le nombre de chaînes attribué aux différentes rubriques sont spécifiques selon les formules. Le paiement se fait soit au point de vente, par paiement bancaire ou par paiement mobile. Pour être abonné de canal plus le client se rend à un point de vente agréé munis d'une pièce d'identité. Et il sera soumis aux conditions actuelles d'abonnement d'un nouveau client. En plus des bouquets, Canal plus a mis en place « my canal » qui est une application qui permet d'avoir accès à son abonnement canal sur tous ses autres écrans. Notamment Smartphone, ordinateur, tablette etc.

III- tableau illustratif des formes de modalité d'accès au métier de "canal araignée"

Modalité d'accès à canal à canal araignée	Fréquence	Pourcentage %
Accès Par l'intermédiaire d'une tierce personne	10	66,67
Accès par soi-même	5	37,33
Total	15	100

Les enquêtés ont eu accès au métier de canal araignée par deux modalités. En effet ils se sont insérés dans ce métier soit par eux-mêmes 37,33 % ou par le biais d'une personne extérieure 66,67 %. La plupart de ceux qui se sont insérés dans ce métier d'eux-mêmes étaient les précurseurs, Ceux dont l'âge varie entre 40-49 ans. Et quelques-uns de ceux dont l'âge varie entre 30-39 ans. La plupart des enquêtés qui ont fait leur entrée dans ce métier récemment sont compris entre 20-29 ans. C'est ceux-là qui constituent les 66,67 % des personnes qui ont eu accès au métier de distributeur de canal araignée par le biais de quelqu'un.

IV- Historique de “canal araignée”

A l’origine, selon le dictionnaire Hachette multimédia, le pirate est « un aventurier qui court les mers pour piller les navires dont il parvient à se rendre maître ». Il s’accapare par la force des biens. Il est sans foi ni loi. « Le pirate est un individu sans scrupule qui s’enrichit aux dépens des autres. C’est une personne qui ne respecte pas les lois, les règlements ; il est illicite, il est clandestin ». Le mot a évolué et s’applique dans les domaines économiques, culturels, artistiques. La piraterie ou le piratage des œuvres de l’esprit (œuvres d’art, et œuvres des innovations industrielles et technologiques) est « le fait de reproduire et de commercialiser une œuvre sans payer les dus aux ayants droit ».

La piraterie est une activité commerciale exercée par des individus sans scrupule qui s’enrichissent en reproduisant et en commercialisant des œuvres sans payer leurs droits aux créateurs (propriétaires de l’œuvre de l’esprit) et à leurs ayants droit, sans s’acquitter des droits d’exploitation commerciale aux producteurs (propriétaires du support matériel de l’œuvre). De ces définitions le câblodistributeur de canal araignée est un pirate qui s’enrichit en reproduisant le modèle de distribution des images de canal plus par canal plus sans payer les droits d’exploitation commerciale à la société. Les victimes sont nombreuses et les préjudices illimités. Dans des villes comme Abidjan, on évalue à 46 % les foyers accédant à la télévision via un réseau informel de distribution. Elles représentent un coût intéressant au premier abord pour les téléspectateurs qui pour la plupart, ne peuvent pas s’offrir un abonnement à canal plus. En effet l’accès à la télévision par un réseau informel est ancré dans les habitudes des ménages ivoiriens au fil des années. Le fonctionnement des pirates est simple et ingénieux : il s’agit d’un système de redistribution de chaînes via des réseaux de câbles reliés directement depuis la base du câblodistributeur jusqu’à la télévision du foyer. En effet le câblodistributeur récupère des décodeurs piratés ou bien utilise des abonnements individuels, qu’il a fait faire par différentes

personnes afin de brouiller les pistes face à la menace du service d'anti-piratage. Il se munit d'appareils amplificateurs, de joints d'antennes prime focus (bande C) et offset (bande KU) dirigé dans la position des satellites recevables en Afrique pour en redistribuer les chaînes, via son réseau, à moindre prix. En effet, les cartes nécessaires pour le décryptage des signaux de chaînes de télévision satellitaires sont disponibles dans les différents marchés. Le nombre de chaînes décryptées peut dépasser les 20 pour un montant de 3 000 franc CFA par mois.

L'installation se fait à l'aide d'une vingtaine, voire plus, de décodeurs. Ils sont installés dans des tours de contrôle de fortune selon la distance d'avec leurs clients. Ces "magiciens" réussissent alors à desservir la clientèle par le truchement d'outils et de technologies rudimentaires. Le dispositif comprend habituellement trois (3) piliers majeurs. A savoir un **convertisseur** pour justement convertir les chaînes en un format adapté aux télévisions réceptrices. Cependant, à une certaine distance, les images deviennent moins claires, c'est à ce niveau qu'intervient l'amplificateur. Un **amplificateur** est un appareil qui sert à **contrôler la netteté de l'image** émise depuis le décodeur logé discrètement dans les dites tours de contrôle. Ainsi, chaque modulateur doit être réglé sur une fréquence différente des autres pour éviter les interférences. Et enfin des **câbles coaxiaux** établissant la liaison entre les **télévisions** des clients et le décodeur. Et sachez que chacun de ces tisserands des temps modernes comprenez de "toile d'araignée" peut se retrouver avec des centaines de clients. Imaginez la cagnotte et surtout le manque à gagner qu'ils infligent à Canal+. D'où les récurrentes descentes punitives des forces de l'ordre dans des zones à fort taux de piratage.



Modulateur de fréquence



Parabole canal araignée



Câble coaxial



amplificateur tv



Décodeur de piraterie

V- Réseaux sociaux moyens d'accès à l'activité de "canal araignée"

Dans le souci d'une insertion professionnelle, afin de pouvoir se prendre en charge, les acteurs ont majoritairement eu accès à cet emploi par des réseaux sociaux (66,67 %). En effet Mercklé P dans « Sociologie des réseaux sociaux » (2011) dit qu'un réseau social est l'ensemble des unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres, directement, ou indirectement, à travers des chaînes de longueurs variables. Ces unités sociales peuvent être des individus comme c'est le cas pour nous dans notre étude, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voire des pays. C'est en effet cela que corroborent les propos des enquêtés : « *c'est un grand frère du quartier qui m'a demandé ce que je fais et je lui ai dit je ne fais rien. Donc il m'a dit de venir travailler avec lui. C'est comme ça je suis rentré dans ce métier* ». Les relations entre ces jeunes diplômés et ces personnes grâce auxquelles ils ont été insérés, désignent des formes d'interactions sociales qui sont de nature diverse : de transferts de biens ou d'échanges de services, plus généralement de toutes sortes d'interactions verbales ou gestuelles. Cela s'illustre par les dires des enquêtés : « *c'est un tonton qui m'envoie souvent faire ses courses, qui m'encourage, qui me donne des conseils donc quand il m'a dit de venir travailler avec lui je n'ai pas hésité* »

VI- Imitation sociale moyen d'accès à l'activité de "canal araignée"

Les acteurs de canal araignée qui s'insèrent dans le métier par eux-mêmes, par imitation sociale sont en minorité (37,33 %). Et cette action est suscitée par des causes sociales logiques. En effet ils ont choisi ce métier parce qu'ils voient en lui le moyen privilégié de se prendre en charge et de se repositionner socialement aux yeux de leur famille. Nous pouvons illustrer cela par quelques propos des praticiens de cette activité : « *je voyais certains grands*

frères dans d'autres quartiers qui faisaient l'activité. En tout cas ils arrivaient à subvenir à leurs besoins et aux besoins de leur famille. C'est ainsi que j'ai décidé de faire cela dans mon quartier parce que je ne voulais plus être une charge pour mes parents». Ainsi ce qui fait la force de cet acte social c'est le fait que les acteurs croient qu'effectivement ce métier peut changer le cours de leur vie. Et c'est ce changement qu'ils désirent fortement. Aussi cette action logique leur permet non seulement d'avoir des gains mais de réinvestir une partie de ceux-ci dans d'autres activités lucratives. Ainsi s'illustre un enquêté en disant : « je sais que canal "araignée" est illégal. Un jour ça peut disparaître donc l'argent qui provient de cette activité j'ai pris pour acheter taxi wôro wôro (taxis communaux), j'ai fait mon permis de conduire avec cet argent, ma femme fait son commerce avec ça.....»

CHAPITRE VII : PRATIQUES QUI LEGITIMENT LE METIER DE CANAL ARAIGNEE

L'activité de canal araignée dans son fonctionnement regorge de nombreuses pratiques. En effet nous avons observé que les distributeurs de canal araignée tiennent des réunions régulièrement. Aussi ils pratiquent la distribution gratuite des images dans les commissariats à proximité. Ils collaborent avec certains agents de canal plus. De plus ils utilisent leur connaissances proche pour faire des abonnements lorsqu'ils sont sur la liste noire de canal plus. La liste noire c'est la liste comportant les noms de tous les abonnés suspectés de fraude.

I- Intensification des actions anti-piratage de canal plus

Canal plus poursuit sa lutte contre le piratage en Côte d'Ivoire et met en place des actions spécifiques pour contrer le vol de ses images conformément aux lois en vigueur. C'est pourquoi, les personnes équipées d'un matériel pirate ne pourront qu'en subir les conséquences (exemple : retrait par les ayants droits des programmes non autorisés et piratés, fortes perturbations dans la réception de leurs images). Dans ce contexte, canal plus rappelle que seuls les abonnés canal plus équipés d'un décodeur labellisé canal plus sont en mesure de bénéficier des programmes canal plus. Ainsi, toute personne n'étant pas équipée d'un de ces décodeurs et souhaitant bénéficier des chaînes canal plus doit souscrire un abonnement auprès d'une boutique canal plus ou d'un distributeur agréé. En Côte d'Ivoire, Canal + Horizon s'est fait aider de la Gendarmerie ivoirienne pour ordonner la destruction de 669 décodeurs « frauduleux » saisis à Abidjan de juin 2014 à mai 2016, et qui devaient permettre de distribuer illégalement les émissions de la chaîne cryptée française Canal plus Horizon à 1,8 million d'utilisateurs dans la capitale économique ivoirienne. La chaîne cryptée

française Canal plus s'est réveillée brusquement de son sommeil léthargique. Le jeudi 12 mai 2016, sur instruction du Procureur de la République, 669 décodeurs « *frauduleux* » et 539 cartes d'abonnement Canal plus Horizon saisis dans les communes d'Abidjan sauf celle d'Abobo (Nord), ont été détruits sur l'une des plages à Vridi (sud), dans la ville d'Abidjan. La destruction de ces décodeurs s'est faite à l'aide d'un Caterpillar et en présence du responsable du service anti-piratage de Canal plus, Georges Clément, d'un huissier de justice et de quelques éléments de la Gendarmerie. Les branchements frauduleux à Canal plus, communément appelés « Canal araignée » en Côte d'Ivoire, servent à distribuer les images de la chaîne à 1,8 million d'abonnés dans neuf communes ciblées dont Yopougon (ouest), Cocody (est) et Marcory (sud), a indiqué la section de recherche de la Gendarmerie. Ces décodeurs saisis représentent « un préjudice financier de 54 millions FCFA » à la chaîne française. Il ajoute que « *L'opération est toujours en cours et compte se déployer partout en Côte d'Ivoire* ». Les enquêtes menées pendant près de deux ans ont permis d'interpeller « *trois distributeurs frauduleux* » qui ont été par la suite « déférés au parquet », selon le service communication de la Gendarmerie. La chaîne cryptée française Canal plus est présente en Côte d'Ivoire depuis le début des années 90. C'est aussi l'occasion pour la France de réduire le coût onéreux des abonnements à Canal plus qui n'est plus un luxe mais une nécessité pour l'ensemble des usagers. Car en voulant passionnément protéger ses intérêts, la France doit se souvenir de l'intérêt des Ivoiriens.

II- Une piraterie qui mobilise des moyens colossaux

D'abord, il faut comprendre que pour une chaîne attribuée, il faut un décodeur et donc un abonnement 15 chaînes correspond à 15 décodeurs. « *Une chaîne que je donne à un client correspond à un abonnement canal plus. Donc si je donne au client 20 chaînes c'est que j'ai 20 décodeurs c'est comme ça* » Pour étendre son réseau dans tout son quartier, le pirate a mis en place un dispositif technique

des plus impressionnants. « *L'araignée* » se donne ainsi les moyens de tisser sa toile sur des milliers de mètres. « *Pour distribuer canal araignée on dépense beaucoup. Il faut payer tes abonnements en fonction du nombre de chaînes que tu veux donner aux gens. Si c'est 30 toi tu veux donner aux clients tu fais 30 abonnements. Ensuite tu vas payer tous les câbles, amplificateur..... Tout ça pour travailler ce n'est pas petit hein* » Dans son arsenal, en plus de la trentaine de décodeurs, il y'a pas moins de 20 convertisseurs et presque autant d'amplificateurs et de câbles coaxiaux. Les câbles coaxiaux permettent la liaison et la connexion entre la télévision des clients et les décodeurs qui se trouvent au domicile du distributeur. En effet plusieurs mètres des dits câbles sont nécessaires pour joindre les nombreux domiciles. Tous les 200 mètres, il faut placer un amplificateur sur le câble coaxial. Ce qui permet de relancer la netteté de l'image. Une fois que le lien entre le décodeur du distributeur et la télévision du client est établi, il procède au « scannage des chaînes sur les canaux fixés à la base ». Cette opération permet d'attribuer à chaque fréquence de télé une chaîne, qui apparait aux clients selon un numéro. Par ailleurs, pour avoir le droit de bénéficier de ses services, une caution de 15.000 FCFA est exigée au préalable.

III- Échange non marchand entre les câblodistributeurs et les commissariats

Les distributeurs garantissent leur sécurité par un échange non marchand avec les commissariats. « *Nous on distribue les images de "canal araignée" dans les commissariats gratuitement et eux ils nous informent lorsque les agents anti-piratage débarquent* ». Ils échangent les images canal araignée contre une certaine forme de protection face aux représailles du service anti-piratage. Cet échange établit automatiquement une relation particulière entre les agents des commissariats et les distributeurs de canal araignée. Ils s'inscrivent dans un rapport de collaboration. D'autant plus que la contrepartie pour les

images reçues est d'assurer la protection de ces derniers. Ils les alertent autant que possible à chaque apparition des agents du service anti-piratage de canal plus. En effet les agents de police donnent des précisions sur les positions des agents anti-piratage en vue de permettre au distributeur de prendre des précautions jusqu'à leur départ. Cela conduit souvent les câblodistributeurs à suspendre la distribution des images pendant un temps donné. En effet en vue d'empêcher les agents d'anti-piratage de canal plus de mener leurs actions.

IV- Mouvement associatif

Les câblodistributeurs se sont organisés en mouvement associatif. En effet ils travaillent en vue de protéger leurs valeurs et intérêts communs. L'ambition de ce mouvement associatif est d'identifier avec ses membres des stratégies communes, des démarches volontaires de coopération entre eux en vue de se protéger les uns les autres face à la menace anti-piratage de canal plus. « *Lors des réunions on parle des agents de canal plus qui viennent dans nos quartiers pour voir qui utilisent "canal araignée". Par exemple les gérants de kiosque à café, ils vont là-bas et puis ils se font passer pour des clients et puis quand le gérant change de chaîne il voit que c'est avec la télécommande de la télé et non celle de canal araignée alors qu'il a des chaînes de canal il attend jusqu'à ce que les numéros de cryptage sortent sur la télé et il envoi ça à la base et on coupe canal araignée du gérant de kiosque. Dans les réunions on parle de ça pour trouver des solutions. On cherche même à corrompre les agents de canal là* » Ils mènent des actions collectives de défense de leurs intérêts. Et ainsi élabore des actions concrètes en vu de répondre à leur besoin. Cela est illustré comme ceci : « *nous nous rassemblons les samedis pour avoir une réunion par rapport à notre activité. Et certains agents de canal plus viennent aussi à la réunion et ils nous disent ce que canal veut faire comme changement pour nous bloquer* ». Cette action concertée autour d'une cause s'incarne en "entreprises

collectives visant à établir un nouvel ordre de vie". Ce "nouvel ordre de vie" est inspiré par le désir de résister à des changements portant atteinte à leur activité.

V- Gouvernance et régulation de l'activité de canal araignée

Selon l'approche développée par P. Le Galès (2003), la notion de gouvernance est intimement liée à celle de régulation, car elle permet de « rendre compte de la multiplication de formes différentes d'enracinement et de régulation de l'économie dans les pays capitalistes ». Il existe entre les câblodistributeurs un mode de coordination de leur activité. En effet c'est une relation relativement stabilisée entre les acteurs de canal araignée. Et cela permet la répartition des ressources selon les normes et les règles explicites ou implicites. A cet effet un câblodistributeur s'exprime en disant : « *chacun respecte la zone de l'autre. Personne ne peut donner canal à quelqu'un qui n'est pas dans sa zone même si le client insiste. On le ramène à celui qui gère lui sa zone d'habitation* ». En effet chaque acteur de ce métier est tenu de se conformer aux normes établies par eux-mêmes. Ils exercent le métier dans une forme de contrat qui les lie les uns aux autres.

VI- Jeux d'acteurs en situation

Les comportements des individus et des groupes sont relativement imprédictibles, mais leurs actions sont intelligibles. Entre les deux bornes du « hasard » et de la « nécessité », toute une logique des possibles peut être reconstituée a posteriori en mettant l'accent sur les caractéristiques des interdépendances dans une situation. Mais elles ont une deuxième source, celle qui vient de ce que les acteurs ont intérêt à cacher en partie leur jeu. Jouer en cachant son jeu « ce qui est un comportement évident » déclenche des possibilités nouvelles et d'autres opportunités de jeu qui restructurent les relations antérieures. L'étude des dysfonctions ne vise pas simplement à faire

rentrer dans le rang des individus aux comportements hors normes, ou à résoudre des problèmes mal posés. Elle est aussi l'occasion de repérer des logiques de comportement qui ne sont irrationnelles et dysfonctionnelles qu'en apparence. Les conduites des acteurs en situation sont considérées comme l'expression d'une stratégie rationnelle dans les limites d'un jeu à découvrir : il existe des négociations implicites qui ne se révèlent qu'occasionnellement mais qui montrent à ce moment-là toute leur épaisseur et leur poids dans le jeu social. L'incertitude qui vient bousculer les programmes bien rodés et faire que ce qui semblait acquis devient soudain un enjeu autour duquel les capacités offensives et défensives des acteurs vont à nouveau s'exprimer. L'utilisation des personnes de confiance pour faire ses abonnements canal plus lorsqu'un câblodistributeur est sur liste noire de canal plus est un jeu. En effet lors des interventions des agents d'anti-piratage de canal plus dans les kiosques ou salons de coiffure abonnés à canal araignée ils se font piéger. Les agents se font passer pour des clients et demandent au propriétaire des locaux de changer de chaînes. Cela permet aux agents d'anti-piratage de voir si le propriétaire des locaux est abonné à canal plus ou à canal araignée. La collaboration de certains agents de canal plus avec les câblodistributeurs leur permet d'être informés sur d'éventuelle réforme sur la lutte contre la piraterie, Ainsi que sur les opérations anti-pirates prévues dans un quartier. Tout ceci constitue un jeu entre les acteurs de canal plus et ceux de "canal araignée".

CHAPITRE VIII : LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

I- Difficultés liées au métier de câblodistributeur

Les pirates sont confrontés à de nombreuses difficultés suscitées par l'entreprise Canal plus car ils peuvent être fichés et mis sur liste noire. Cela les empêche de faire de nouveaux abonnements au risque d'être dans le collimateur de l'entreprise qu'ils piratent. Toutefois le pirate trouve des moyens de contournement bénéficiant bien souvent de la complicité de certains agents. En effet ceux-ci peuvent faciliter un abonnement sans exiger de coordonnées personnelles. Par-dessus tout, le pirate est conscient que lui et ses pairs sont traqués par l'entreprise. Par ailleurs, selon les pirates, « *Canal plus paye des espions chargés de nous traquer* ». Ces « *espions* », expliquent-t-ils, ils vont incognito dans un quartier, ciblent un endroit (un kiosque, un salon de coiffure, un domicile...) et s'ils se rendent compte qu'il y a un accès aux chaînes sans décodeur, ils procèdent au prélèvement du numéro identifiant de l'abonné et le transmettent à Canal plus. L'entreprise se charge par la suite de bloquer l'abonnement, tout en le résiliant sans préavis. Nos enquêtés en ont plusieurs fois fait les frais. La répression de Canal plus, va bien plus loin. L'entreprise prévoit des jours plus sombres aux fraudeurs, qui s'adonnent à ce délit. Notamment la mise en arrêt de tous fraudeurs pris sur les faits. Selon leurs propos : « *J'ai des amis qui sont actuellement à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), pour fraude* » Cependant les distributeurs informels de Canal plus ne compte pas s'arrêter en si bon chemin malgré le caractère risqué de cette activité. On peut aussi parler des forts temps de pluie et de tonnerre qui endommagent les appareils. Les préjudices sont nombreux tant envers le client qu'envers le distributeur. Notamment la perte des images chez le client due aux effets collatéraux de la pluie sur les appareils permettant la distribution des images. Pour surmonter ces difficultés s'agissant des câblodistributeurs, ils sont dans l'obligation de faire réparer les appareils qui ont

été endommagés par la pluie ou d'en acheter de nouveaux. En effet dans le souci de conserver leurs clients en leur causant le moins de préjudices possible. Afin qu'ils ne profitent pas de l'occasion de ne pas s'acquitter de leur dû qu'ils doivent payer chaque mois. Et tout ceci dans un bref délai. Cela engage souvent de nombreuses dépenses. Intérêt poussé vers les affiches de rêve, en foot surtout. Affection inconditionnelle pour les productions. Salles de cinéma et stades vidés de leur contenu. La pénétration de Canal plus en Afrique ne s'est pas faite sans bouleversements. Au point d'inspirer des pirates d'une race nouvelle. Ces promoteurs de "Canal Araignée", farouches concurrents du distributeur français de chaînes câblées. Bien que le premier semble "récupérer" progressivement la quasi-totalité de ces 'territoires annexés. La version araignée de Canal est très loin d'être un rival sans griffes. Car ça laisse des traces réelles dans le chiffre d'affaires du distributeur conventionnel. D'ailleurs l'opérateur légal en est très conscient. Et si ce réseau informel continue de prospérer par endroit, ce n'est vraiment pas faute pour Canal plus Afrique, de n'avoir pas essayé.

II- "Canal araignée" : une piraterie juteuse

Les consommateurs de ces services sont toutes les personnes désireuses d'avoir les images de canal araignée moyennant une somme de 3 000 FCFA par mois. Mais tout d'abord le client paye une somme unique de 6 000 FCFA pour l'abonnement en une seule paye. Leurs gains peuvent s'étendre jusqu'à plus de 300 000 FCFA par mois avec près de 150 à 200 abonnés. C'est une activité qui permet aux jeunes diplômés de s'occuper afin de ne pas tomber dans le vagabondage. Ces gains issus de l'activité de canal araignée leur servent d'une part à se prendre en charge. Notamment la scolarisation de leurs enfants, la prise en charge des soins médicaux propres ou familiaux (famille nucléaire et élargie) etc. Comme dit-il : « *Depuis je fais la distribution de canal je me suffis. Je ne peux pas me plaindre, même ma mère est contente car j'arrive à m'occuper*

d'elle et de la maison familiale. Je nourrie vingt-deux personnes dans la maison familiale. Même les factures tout ça c'est moi qui les paye ».

III- Ambition personnelle des distributeurs de “canal araignée”

L'activité de canal araignée permet de réinvestir dans d'autres activités lucratives formelles et plus rentables. Selon leurs propos : *« cette activité me permet d'investir dans activités plus formelle parce que canal araignée peut cesser de fonctionner à tout moment »* Il s'agit des activités de taxi-communiaux (wôrô wôrô), taxi compteur, quincaillerie etc. Ou à passer des concours administratifs possibles pour leur niveau d'étude. *« Quand je prends mon argent de canal araignée je m'en vais passer des concours parce que “canal araignée” peut se fermer à n'importe quel moment »*. Ces câblodistributeurs s'accaparent de façon souterraine le paiement de plus de trois millions de foyers. S'il ne fallait retenir qu'un seul chiffre : 120 milliards de francs CFA. Et cet argent permet à bon nombre de jeunes diplômés pratiquant cette activité de se prendre en charge. *« L'argent que je gagne dans canal araignée me permet de me prendre en charge et de prendre en charge ma petite famille »*

Dans l'exercice de ce métier ils ont des apprentis qui les aident dans les tâches. Bien sûr moyennant une rémunération, un salaire. *« Dans ce métier chaque distributeur à ces apprentis qu'il embauche pour l'aider à faire les encaissements puisque moi seul je ne peux pas faire. Et je les payes chaque mois en fonction de l'ancienneté de chacun. Celui qui a le plus duré avec moi je lui donne 60 000 FCFA / mois et les autres 45 000 FCFA / mois »*. Les apprentis communément appelés les « petits » font souvent des abonnements à l'insu de leur patron et empochent le paiement mensuel des nouveaux clients cela en plus de leur salaire qu'ils reçoivent chaque fin de mois. *« Souvent les apprentis-là ne sont pas honnête. Puisque je leur ai appris comment installer un nouveau client, quand je ne suis pas là et que quelqu'un veut “canal araignée” ils font les*

branchements de la personne sans me dire. Et puisque je ne suis pas au courant c'est eux qui prennent l'argent chaque mois de ce client »

IV- Proximité entre le distributeur et les clients

Aussi certains clients refusent parfois de payer le montant mensuel assigné aux images qu'ils reçoivent chaque jour dans le mois. En effet ils profitent de la proximité sociale et la durée de temps de la relation qu'ils ont avec le distributeur pour enchaîner les consommations à crédit. *« Souvent les clients ne veulent pas payer canal araignée parce que on est ensemble il y'a longtemps. Ils peuvent faire trois mois sans payer. Moi aussi je ne peux pas les déconnecter parce que il y'a longtemps on est ensemble »* Surtout en situation de désagrément dû aux coupures des images chez le client. *« Les clients disent souvent qu'ils ne veulent pas payer parce que les images n'apparaissaient pas selon eux »* Être client araignée implique des avantages démesurés mais autant d'inconvénients.

V- Besoin social des consommateurs

Il existe une dépendance totale du tisseur ou alors des imprévisibles requêtes entre clients et distributeurs. En fait, tandis que certaines femmes en lead souhaitent écumer tout Novelas, (chaînes prisées par les femmes). *« Mon petit moi je veux les chaînes ou on film brésilien là »* d'autres demandent à voir plutôt des programmes plus instructifs. *« Le client dit Mr moi je ne veux pas les chaînes des femmes là je veux France 24 pour les informations et chaînes de documentaire »*. L'opérateur informel n'ayant pas la possibilité de satisfaire de façon équitable ces aspirations, il en découle qu'une partie est forcément lésée chaque fois. En sus, ces abonnés sans contrat se voient obligés de se contenter d'images de piètre qualité. En effet soit ce sont les chaînes qui se brouillent soit, c'est le son qui laisse à désirer. Ce sont les clients araignées qui envahissent

débout, les espaces publics lors des retransmissions des grosses affiches de la Ligue des Champions ou des compétitions footballistiques de taille. Tout simplement parce que n'ayant pas la possibilité de voir en toute liberté ces rencontres avec le système araignée. Tout ceci met en évidence un réel besoin de la population en images télévisuelles. Mais malheureusement les coûts de l'opérateur Canal plus ne permettent pas à tous ceux qui voudraient avoir les images télévisuelles d'être satisfait. D'où la convergence vers "canal araignée" qui tente de combler ce besoin. Aussi les 46 % de la population d'Abidjan consommant "canal araignée" montre que le besoin d'avoir des images télévisuelles à moindre coût des pays étranger est réel. Ainsi le besoin de la population incite les distributeurs à mettre tout en œuvre pour se maintenir dans l'activité afin de se satisfaire mutuellement.

VI- Vulnérabilité de "canal araignée"

Canal plus Afrique ayant certainement décelé les faiblesses du système araignée, a commencé par ratisser dans leurs rangs en facilitant l'accès à ses produits et services. Réduction du coût de l'abonnement, opérations marketing agressives, corps-à-corps avec les prospects. Et la dernière trouvaille, le décodeur HD, quand bien même très critiqué permet de vendre le rêve d'images de très haute qualité. Histoire d'assommer définitivement l'approximatif.

VII- Reconstruction sociale des jeunes diplômés

Les jeunes diplômés câblodistributeurs se sont reconstruits socialement au travers de l'activité de "canal araignée". Les opérateurs araignées sont des câblodistributeurs africains organisés en association qui piratent les contenus d'éditeurs depuis plus de 15 ans. C'est en effet ce réseau d'opérateurs économiques atypiques qui est établi dans la quasi-totalité des villes de Côte d'Ivoire. Environ 1500 entrepreneurs individuels avec 100 % de client qui se

contentent de payer les contenus commercialisés : abonnement moyen 3 000 FCFA mensuel par "clients". En règle générale ils diffusent et distribuent des chaînes du bouquet Canal plus à de milliers de ménages et sites de travail. Cela est estimé à 600 milliards de FCFA / An. Avec 30 % de contenu français 70 % de contenu Africain et internationaux. Ce métier leur a permis de se construire un statut social mieux valorisé que celui de sans emploi. Notamment au travers du soutien adressé à la famille et de l'autonomie que ce métier leur garanti.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse de l'activité de « canal araignée » des jeunes diplômés de Williams ville, un des sous quartiers d'Adjamé, au travers des modalités d'accès, des pratiques qui légitiment cette activité et les enjeux, montre que l'insertion professionnelle par l'auto emploi est possible. Ce métier se présente comme une réponse à aux besoins sociaux de ces jeunes, malgré son caractère clandestin. Leur exemple montre que face au problème persistant d'employabilité, l'auto emploi résulte de plusieurs facteurs intra et extra familiaux durant le parcours de vie des jeunes diplômés qui doivent user d'initiatives et d'innovation personnelle.

BIBLIOGRAPHIE

Abdelnour S (2016), *Dans Regards croisés sur l'économie /2 (n° 19)*, pages 192 à 203 CAIRN.INFO

Aron. R (1962), *Paix et guerre entre les nations* (2e éd.). Paris, Calmann-Lévy.

Barre R., (2015), pages 254 à 282 *Face à François Mitterrand* cairn. Info

Blumer H, (2004), *Les problèmes sociaux comme comportements collectifs* Politix. Revue des sciences sociales du politique

Bordes V. 2007 *Prendre place dans la cité*. Jeunes et politiques municipales. Paris : L'Harmattan, 182 p

Bordigoni M., Demazière D., Mansuy M. (1994), "*L'insertion professionnelle à l'épreuve de la "jeunesse"*". Points de vue sur les recherches françaises", Network

Bien-aime D (1995), *Education permanente*, n° 125 (... in Questions d'orientation, vol. 58, n° 1 (mars 1995) ...

Bourdieu. P (1992), *Réponse*. Paris, Seuil.

Bourdieu P, Chamboredon J-C et Passeron J-C, *Le métier de sociologue*, (1983), Paris, Mouton,

Busso M, (2005), *Le travail informel : entre théorie et expérience* halshs-00087363

Brookings Institution (2010) *The New Global Middle Class: A Cross-Over from West to East*

Combessie P, (2001), *Au-delà du système pénal : L'intégration sociale et professionnelle* presse de l'université du Québec

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation (1994)

Dubar C. (1998), « *La construction sociale de l'insertion professionnelle* », *revue française de pédagogie*, Edition et société, n° 7/2001/1, 2 000. pp. 158-162

Durkheim E. (1999), *Les règles de la méthode sociologique*, 10ème édition, Paris Quadrige/ PUF, p.34

Di Paola V, Moullet S, (2009), *Femmes et fonction publique : un risque calculé de déclassement ? Travail et Emploi*, DARES, pp.47-61.

Fournier et de Monette, (2000), *L'insertion professionnelle, un jeu de stratégie ou un jeu de hasard* Numéro 97, printemps,

Friedberg E et Crozier M (1977), *L'acteur et le système* Editions du Seuil, Paris
Guy. R, (1970). « L'action sociale », *Introduction à la Sociologie générale*, tom1

Galland O. (2011), *Sociologie de la jeunesse*; Pages : 256; Collection : U; Éditeur : Armand Colin; ISBN : 9782200270087.

Gharbi Y, (2015), *L'emploi des jeunes dans l'espace francophone africain*. Rapport commission et coopération

Jellab A (1996), *L'Homme et la société*, Année 1996 120 pp. 97-109

Jose, (2000), *de L'insertion professionnelle à l'employabilité des primo-demandeurs d'emploi* de l'agence nationale pour l'emploi

Kornig C., Recotillet I. (2016) *Transition chômage-emploi : employeurs et demandeurs d'emploi face à l'activité réduite* in Céreq Echanges n°1, pp. 127-141

Lautier B (2004) *L'économie informelle dans le tiers monde* cairn.info

Le Galès, P (2003), *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Paris, Presses de sciences po,

Maupeou-Leplatre et Nicole, (1961), *Le cheminement professionnel des jeunes ouvriers*. Paris, Institut des Sciences sociales du Travail, 2 tomes, multigr

N'DA P, (2006), *Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats*, Editions Universitaires de Cocody (EDUCI), 3ème édition revue et complétée,

Njikam N, Tchoffo R et Mwaffo V, (2005), *Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun*

Nicole-Drancourt C, Roulleau-Berger L, (1995), *L'insertion des jeunes en France*, Paris, P.U.F., (Que sais-je ? 2977),

Rapport annuel de l'organisation de coopération et de développement économique (2000)

Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares (2017)

Richez J-C, (2012), *Rapport : Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes*, Document de travail, INJEP, Paris, mars.

Sulzer E. (2010), *Les jeunes et l'emploi Enseignements de l'analyse des premières années de vie active* cairn.info

Sarfati F et Marchal E, (2015), *Les Embarras des recruteurs. Enquête sur le marché du travail*, Éditions de l'EHESS

Touraine A, (1965) *Sociologie de l'action*, Paris seuil

Quivy R. et Kampenhout L.V. (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, .287

TABLE DE MATIERE

Sommaire.....	3
Dédicace.....	4
Remerciements.....	5
Liste des sigles et acronymes.....	6
Résumé.....	7
Avant-propos.....	9
Introduction générale.....	11
Première partie : cadre théorique et méthodologique.....	13
Chapitre I : cadre théorique.....	14
I- Contexte et justification de l'étude.....	14
I.1- Contexte de l'étude.....	14
I.2- Justification du choix de l'étude.....	17
I.2-1 Intérêt personnel.....	17
I.2-2 Intérêt social.....	18
I.2-3 Intérêt scientifique.....	18
II- Approche conceptuelle.....	19
II.1- Le concept d'insertion professionnelle.....	19
II.2- Le concept d'auto-emploi.....	22
II.3- La notion de service numérique.....	23
II.4- Le concept de jeune.....	25
II.5- Le concept de jeune diplômé.....	26
II.6- Le concept d'activité informelle.....	27
III- Problématique de l'étude.....	28
III.1- Problème de recherche.....	32
III.1.1- Problème empirique.....	32
III.1.2- Problème sociologique.....	33
III.2- Les questions de la recherche.....	33
IV- Présentation théorique.....	34

IV.1- Revue critique de la littérature.....	34
IV.1.1-Le sous-emploi est un élément explicatif de l'auto emploi des jeunes diplômés.....	34
IV.1.2- L'inadéquation formation-emploi est un élément explicatif de l'auto emploi des jeunes diplômés.....	36
IV.1.3- L'ambition personnelle : un élément explicatif de l'auto emploi des jeunes diplômés.....	37
IV.1.4- Le marché de l'emploi comme une construction sociale.....	39
IV.2- Cadre théorique de référence.....	40
IV.2.1- Les théories de l'action.....	40
IV.2.2- L'approche stratégique.....	41
IV.3- Les objectifs scientifiques de l'étude.....	43
IV.4- Les hypothèses de l'étude.....	43
IV.5- Modèle d'analyse.....	44
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	46
I- Champ géographique et champ social.....	46
I.1 Champ géographique.....	47
I.2 Champ social.....	48
I.3 Les techniques et outils de collecte de données.....	49
I.3.1- Recherche documentaire.....	49
I.3.2- Entretiens	50
I.4 Stratégie de la collecte des données.....	51
I.5 Méthodes d'analyse des données.....	51
I.6 Conditions sociales de l'enquête.....	52
Deuxième partie : Présentation du terrain de l'étude.....	53
Chapitre III : Zone d'étude de Williams ville	54
Chapitre IV : Aspect démographique de Williams ville.....	55
Troisième partie : Résultats de l'étude.....	57
Chapitre V : Caractéristiques sociodémographiques.....	58

I-	Répartition des personnes enquêtées selon le genre.....	58
II-	Répartition des personnes enquêtées selon l'âge.....	59
III-	Répartition des personnes enquêtées selon le niveau d'étude.....	60
IV-	Répartition des personnes enquêtées selon le statut matrimonial.....	60
Chapitre VI : Modalité d'accès à l'emploi de "canal araignée".....		60
I-	Historique de canal plus.....	61
II-	Canal plus Côte d'Ivoire.....	61
III-	Tableau illustratif des formes de modalité d'accès au métier.....	62
IV-	Historique de "canal araignée.....	63
V-	Réseaux sociaux moyen d'accès à l'activité de "canal araignée.....	66
VI-	Imitation sociale moyen d'accès à l'activité de canal araignée.....	66
Chapitre VII : Pratiques qui légitiment l'activité de "canal araignée.....		68
I-	Intensification des actions anti-piratage de canal plus.....	68
II-	Une piraterie qui mobilise des moyens colossaux.....	69
III-	Echange non marchand entre les câblodistributeurs et les commissariats.....	70
IV-	Mouvement associatif.....	71
V-	Gouvernance et régulation de l'activité de canal araignée.....	72
VI-	Jeux d'acteurs en situation.....	72
Chapitre VIII : Les enjeux socio-économiques.....		73
I-	Difficultés liées au métier de câblodistributeur.....	73
II-	"Canal araignée" : une piraterie juteuse.....	75
III-	Ambition personnelle des distributeurs de canal araignée.....	76
IV-	Proximité entre le distributeur et le client.....	77

V-Besoin social des consommateurs.....	77
VI-Vulnérabilité de canal araignée.....	78
VII-Reconstruction sociale des jeunes diplômés.....	79
Conclusion générale.....	80
Bibliographie.....	81
Table des matières.....	83
Annexe.....	87

ANNEXE

Guide d'entretien

- 1) Quel âge avez-vous ?
- 2) Genre
Masculin ; féminin
- 3) Quel est votre niveau d'étude ?
- 4) Quelle est votre qualification ?
- 5) Quel est votre statut matrimonial ?
- 6) Avez-vous des enfants ? si oui combien
- 7) Ou habitez-vous ?
- 8) Vivez-vous en famille ?
- 9) D'où vous est venue l'idée de faire ce travail ?
- 10) Qui vous a aidé à pouvoir faire ce travail ?
- 11) Comment vous a-t-il aidé ?
- 12) Les membres de votre famille vous ont-ils aidé à insérer ce métier ?
- 13) En quoi consiste ce travail ?
- 14) Comment avez-vous appris ce métier ?
- 15) Comment faites-vous pour surmonter les difficultés liées à ce travail ?
- 16) Combien coûtent vos services ?
- 17) Qui sont vos clients ?
- 18) Combien de clients pouvez-vous avoir dans le mois ?
- 19) Les clients que vous avez actuellement peuvent être au nombre de combien ?

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2013-865 DU 23 DECEMBRE 2013
RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LA CONTREFACON
ET LE PIRATAGE, ET A LA PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DANS LES
OPERATIONS D'IMPORTATION, D'EXPORTATION, ET
DE COMMERCIALISATION DE BIENS ET SERVICES

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la
teneur suit :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Au sens de la présente loi, on entend par :

- 1) **contrefaçon :** l'acte par lequel une personne physique ou morale utilise ou exploite un droit de propriété intellectuelle sans l'autorisation préalable du titulaire ou de ses ayants droit ;
- 2) **détenteur du droit de propriété intellectuelle :**
 - a) le titulaire d'une marque de produits ou de services, d'un droit d'auteur ou d'un droit voisin, d'un dessin ou modèle, d'un brevet d'invention, d'un modèle d'utilité, d'un certificat d'obtention végétale, d'une indication géographique ou, d'une manière générale, d'un des droits définis par les annexes 1 à 10 de l'Accord de Bangui et la loi relative à la protection de la propriété littéraire et artistique ;
 - b) toute autre personne autorisée à utiliser un des droits de propriété intellectuelle visés au point (a) ou un représentant du titulaire du droit ou d'un utilisateur autorisé ;
- 3) **droits de propriété intellectuelle :** l'ensemble des droits de propriété intellectuelle tels que définis par la loi relative à la protection de la propriété littéraire et artistique et par les annexes 1 à 10 de l'Accord de Bangui du 02 mars 1977 instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle tel que révisé le 24 février 1999 ;

4) **marchandises de contrefaçon :**

a) toute marchandise, y compris son conditionnement, portant sans autorisation une marque de produits ou de services qui est identique à la marque de produits ou de services valablement enregistrée pour le même type de marchandise, ou qui ne peut être distinguée dans ses aspects essentiels de cette marque de produits ou de services, et qui de ce fait porte atteinte aux droits du titulaire de la marque en question en vertu des dispositions de l'Accord de Bangui ;

b) tout signe de marque notamment un logo, une étiquette, un autocollant, un prospectus, une notice d'utilisation, un document de garantie portant le signe concerné, même présenté séparément, dans les mêmes conditions que les marchandises visées au point (a) ;

c) les emballages portant les marques des marchandises de contrefaçon, présentés séparément, dans les mêmes conditions que celle prévues pour les marchandises visées au point (a) ;

d) toute marchandise portant atteinte à un des droits de propriété intellectuelle visés au point (2).

5) **marchandises pirates :** les marchandises qui sont, ou qui contiennent, des copies fabriquées sans le consentement du détenteur d'un droit d'auteur ou d'un droit voisin ou du détenteur d'un droit relatif à un dessin ou modèle industriel, enregistré ou non.

Article 2 : Sont assimilés à des marchandises pirates ou de contrefaçon, tout moule ou toute matrice spécifiquement conçus ou adaptés à la fabrication de telles marchandises, à condition que l'utilisation de ces moules ou matrices porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle ci-dessus visés.

Article 3 : L'importation, sous tous régimes douaniers, l'exportation et la distribution de marchandises de contrefaçon ou de marchandises pirates sont prohibées.

Toutefois, les marchandises de contrefaçon ou les marchandises pirates sans caractère commercial, contenues en petites quantités dans les bagages personnels des voyageurs sont exemptées de l'application des dispositions de la présente loi.

Article 4 : Sous réserve des dispositions particulières prévues par la présente loi, l'Administration des Douanes exerce à l'égard des marchandises de contrefaçon ou des marchandises pirates les mêmes prérogatives que celle que lui confère la législation en vigueur en matière de prohibition.

CHAPITRE II : ORGANE DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Article 5 : Il est créé un Comité National de Lutte contre la Contrefaçon, en abrégé CNLC.

Le CNLC est une Autorité administrative indépendante qui a pour mission de lutter contre la contrefaçon.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du CNLC sont fixés par décret pris en Conseil des Ministres.

CHAPITRE III : SAISINE DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Article 6 : Le détenteur d'un droit de propriété intellectuelle peut présenter à l'Administration des Douanes, une requête aux fins de suspension du dédouanement ou de la mise en circulation des marchandises soupçonnées de porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle tant à l'importation qu'à l'exportation.

Le requérant **transmet** une copie de sa requête au CNLC.
La qualité du détenteur d'un droit de propriété intellectuelle est établie conformément à la législation en vigueur.

Article 7 : La requête du détenteur d'un droit de propriété intellectuelle ou de son représentant doit être accompagnée :

- d'éléments de preuve établissant l'existence du droit de propriété intellectuelle ;
- d'un exposé des motifs de la requête et en particulier des éléments de preuve de l'atteinte à un droit de propriété intellectuelle ;
- d'une description détaillée des marchandises couvertes par le droit de propriété intellectuelle avec le cas échéant un échantillon du produit authentique ;
- de tous renseignements concernant le requérant et son lieu de résidence ;
- d'une procuration si le détenteur est représenté par un mandataire.

Article 8 : Le requérant s'engage à dédommager l'importateur, le destinataire, l'exportateur ou le propriétaire des marchandises pour les pertes ou les dommages imputables à la suspension du dédouanement ou de la mise en circulation des marchandises lorsque cette suspension s'avère injustifiée conformément aux dispositions de l'article 15 de la présente loi.

Article 9 : L'Administration des Douanes dispose d'un délai de trois jours à compter de la date de réception de la requête, pour y donner suite.

Elle peut accepter ou rejeter la requête ou décider que celle-ci fera l'objet d'un examen complémentaire dont les conclusions sont rendues dans un délai de cinq jours à compter de l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent.

L'Administration des Douanes notifie au requérant, avec ampliation au CNLC, la décision de rejet dûment motivée, dans un délai de trois jours.

Article 10 : A la requête de l'importateur, du destinataire, de l'exportateur ou du propriétaire des marchandises, le tribunal peut ordonner la constitution d'un cautionnement bancaire dont le montant ne peut excéder la valeur sur le marché intérieur des marchandises suspectées de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Article 11 : Lorsqu'elle suspend le dédouanement ou la mise en circulation des marchandises, l'Administration des Douanes notifie, sans délai, à l'importateur et au requérant la mesure de suspension dûment motivée.

L'Administration des Douanes notifie, en outre, à l'importateur le nom et l'adresse du requérant ainsi qu'une copie de la requête accompagnée des pièces justificatives.

Article 12 : Les marchandises sont dédouanées ou mises en circulation sans préjudices des conditions et formalités prévues par les textes en vigueur lorsque :

- aucune procédure judiciaire aux fins de statuer sur le fond de la requête n'est engagée dans un délai de dix jours, à compter de la date de notification au requérant de la décision de suspension du dédouanement ou de la mise en circulation ;
- aucune décision prolongeant le délai de suspension du dédouanement ou de la mise en circulation n'est prise par la juridiction compétente saisie à cet effet.

Le délai prévu à l'alinéa précédent peut être prorogé sans excéder dix jours.

Si une procédure judiciaire sur le fond est engagée, le défendeur peut demander la révision de la mesure de suspension du dédouanement ou de la mise en circulation. La juridiction compétente saisie, statue dans un délai n'excédant pas vingt jours.

Article 13 : Sans préjudice de la protection des renseignements confidentiels, l'Administration des Douanes peut autoriser le détenteur d'un droit de propriété intellectuelle, l'importateur ou l'exportateur à examiner les marchandises dont le dédouanement ou la mise en circulation est suspendu conformément à l'article 11 de la présente loi.

L'Administration des Douanes peut également autoriser le prélèvement des échantillons en vue de vérifier, par tout moyen, si les marchandises sont de contrefaçon ou portent autrement atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

L'Administration des Douanes peut, en outre, fournir au détenteur du droit de propriété intellectuelle, des renseignements complémentaires susceptibles de déterminer si les marchandises sont de contrefaçon ou si elles portent autrement atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Article 14 : Lorsqu'il est établi que les marchandises sont de contrefaçon, ou portent autrement atteinte à un droit de propriété intellectuelle, l'Administration des Douanes fournit au détenteur du droit, à sa demande, les noms et adresses, selon les cas, de l'exportateur, de l'importateur, du propriétaire ou du destinataire, ainsi que les renseignements relatifs à la quantité des marchandises mises en cause.

L'Administration des Douanes donne, en outre, au détenteur du droit de propriété intellectuelle, à sa demande, les copies de documents afférents aux marchandises susmentionnées ainsi que tous les renseignements ou documents dont elle dispose concernant toute importation ou exportation de marchandises similaires effectuée précédemment par le même importateur ou exportateur.

Article 15 : La juridiction compétente peut condamner, le requérant à verser, selon les cas, au détenteur, à l'importateur, à l'exportateur ou au destinataire des marchandises, des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait de la rétention injustifiée de marchandises ou de la rétention de marchandises dédouanées conformément à l'article 12 de la présente loi.

CHAPITRE IV : INTERVENTION D'OFFICE DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Article 16 : L'Administration des douanes peut suspendre d'office, le dédouanement des marchandises sur lesquelles il existe des présomptions d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Article 17 : Lorsque le dédouanement des marchandises est suspendu conformément à l'article 16 de la présente loi, l'Administration des Douanes peut demander au détenteur du droit de fournir gracieusement, tous les renseignements et concours, y compris l'assistance d'experts techniques et autres moyens nécessaires pour vérifier si les marchandises suspectes sont, soit de contrefaçon, soit pirates ou portent autrement atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, les dispositions des articles 8 à 12 de la présente loi s'appliquent.

Article 18 : L'Administration des Douanes informe sans délai le détenteur du droit de propriété intellectuelle, du lieu et de la date de la suspension du dédouanement.

Article 19 : La responsabilité de l'Administration des Douanes est engagée lorsque la suspension d'office du dédouanement d'une marchandise portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle est injustifiée, sauf si elle rapporte la preuve qu'elle a agi de bonne foi.

Article 20 : Si au terme d'une procédure judiciaire, la suspension d'office du dédouanement, est déclarée injustifiée, l'importateur acquitte les frais de passage à la frontière et se retourne contre le Trésor Public pour le remboursement des montants liés au dépassement des délais admis dans la profession.

Les modalités du remboursement sont déterminées par arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Article 21 : Si au terme d'une procédure judiciaire, la juridiction compétente prononce la confiscation aux fins de destruction des marchandises pirates ou de contrefaçon, l'Administration des Douanes procède à leur destruction, sous le contrôle du Procureur de la République et le cas échéant, en présence du détenteur du droit de propriété intellectuelle et d'un représentant du CNLC.

CHAPITRE V : PROCEDURE ET POUVOIRS DES AGENTS CHARGES DE CONSTATER LES ATTEINTES AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Article 22 : Les officiers de police judiciaire et les agents de l'Administration des Douanes habilités sont compétents pour constater toutes infractions aux droits de propriété intellectuelle.

Les officiers de police judiciaire et les agents de l'Administration des Douanes habilités sont tenus d'informer sans délai le Procureur de la République des atteintes aux droits de propriété intellectuelle dont ils ont connaissance.

Ils informent dans les mêmes conditions le CNLC.

Dès la clôture de leurs opérations, ils transmettent directement au Procureur de la République l'original ainsi qu'une copie certifiée conforme des procès-verbaux qu'ils ont dressés. En outre, ils lui adressent tous actes et documents dressés à cette occasion. Ils mettent à sa disposition les objets saisis.

Article 23 : Sans préjudice des prérogatives qui leur sont reconnues en la matière, les officiers de police judiciaire et les agents de l'Administration des Douanes habilités peuvent procéder, dès la constatation des infractions prévues par la présente loi, sur requête du CNLC, à la saisie des produits fabriqués, importés, détenus, mis en vente, livrés ou fournis illicitement et des matériels spécialement installés en vue de tels agissements.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 24 : Les dispositions de l'article 20 de la présente loi sont applicables lorsque la suspension du dédouanement est prononcée à la demande du CNLC.

Article 25 : Les délais prévus par la présente loi sont francs.

Article 26 : les modalités d'application de la présente loi sont fixées par décrets pris en Conseil des Ministres.

Article 27 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 23 décembre 2013

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Sansan KAMBILE
Magistrat

7

N° 1300853